



# PLU

Communauté de Communes  
du Pithiverais Gâtinais

Commune nouvelle  
Le Malesherbois

COMITÉ TECHNIQUE

Paysage – Patrimoine naturel – Environnement

*21 Septembre 2018*





# PLU

## SOMMAIRE

---

- 1/ Les paysages naturels
- 2/ La morphologie urbaine
- 3/ Le patrimoine naturel
- 4/ Les autres composantes de l'environnement

01

# Les paysages naturels

P L U

---



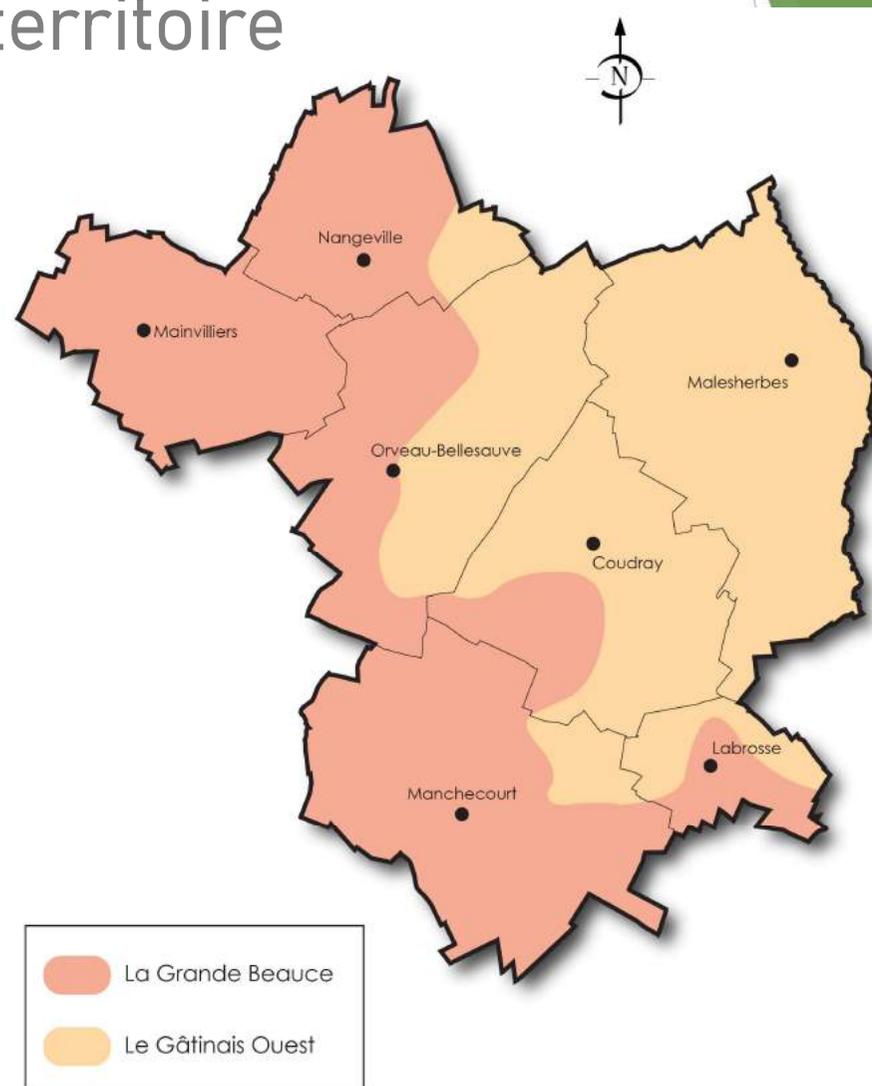
# 1. Les grands paysages du territoire

Le territoire est situé en limite Nord du département du Loiret, au contact de l'Île de France.

Il est implanté à la jonction des régions naturelles du Gâtinais et de la Beauce qui s'étendent au-delà des limites du département.

L'atlas des paysages du Loiret distingue deux entités au sein du territoire du Malesherbois :

- Le Gâtinais Ouest,
- La Grande Beauce.



01

# 1. Les grands paysages du territoire

## a/ Le Gâtinais Ouest

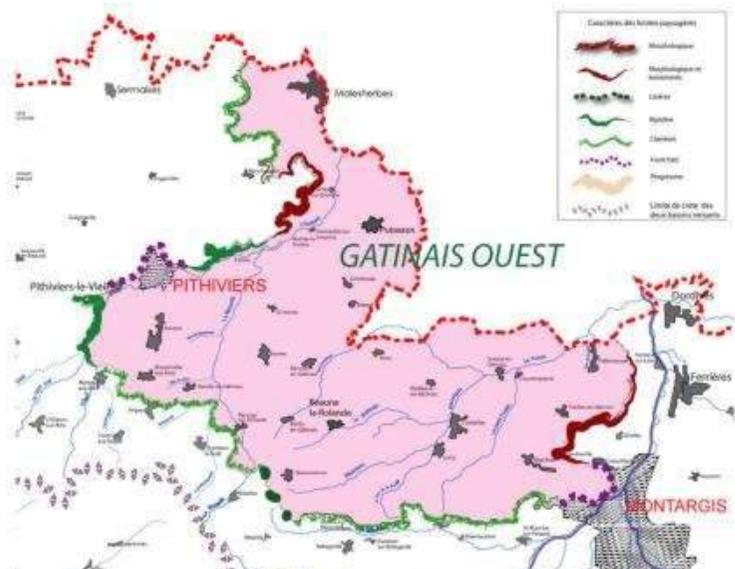
Le Gâtinais Ouest se distingue de la Beauce par des boisements plus présents. Ils sont implantés sur les terres moins fertiles.

Le Malesherbois forme la limite Nord du Gâtinais Ouest et se distingue par la présence de la **vallée de l'Essonne** qui s'élargie et se ramifie en de nombreuses petites **vallées sèches** plus ouvertes.

Les bois de la vallée de l'Essonne ferment souvent les horizons à l'Est du territoire.

Au Sud de Malesherbes, l'ancienne voie de chemin de fer traverse le paysage et la végétation qui l'accompagne forme une coulée verte dans ce paysage.

01



Région naturelle du Gâtinais Ouest- source – Atlas des paysages du Loiret/CG45



Coulée verte qui accompagne la voie de chemin de fer.



Paysage agricole avec le bois de Châteaugay en arrière plan.



Vue sur le Gâtinais Ouest depuis un point haut de Coudray avec la vallée de l'Essonne et la rive Est en arrière plan.

# 1. Les grands paysages du territoire

## b/ La Grande Beauce

La Beauce forme un **plateau agricole ouvert** ponctué de villages et hameaux.  
Le moindre élément (silo agricole, hangar ou ligne haute tension) prend une grande place dans ces espaces immenses.  
Ce paysage offre une ambiance assez homogène qui varie au fil des saisons en fonction de l'évolution des cultures céréalières.



Région naturelle de la Grande Beauce - source – Atlas des paysages du Loiret/CG45

# 01



Paysage ouvert de Manchecourt avec les silos de l'usine d'Engenville (en dehors du territoire) en fond de perspective.



Vue sur Mainvilliers et Grandvilliers depuis la R.D.24

## 2. Les unités de paysage

### a/ Le plateau agricole

#### Un paysage fortement anthropisé

Le paysage agricole est largement **ouvert** avec d'importantes parcelles de monocultures, les **massifs boisés** sont **rare**s, les haies sont absentes. Le réseau hydraulique est inexistant, seules quelques mares sont présentes dans les villages et hameaux.

L'**absence de relief** facilite les **perceptions d'un village à l'autre**.

En opposition au paysage ouvert, ces villages sont souvent refermés sur eux même avec des cours closes de murs.



Vue sur Orveau-Bellesauve depuis Mainvilliers



Plateau agricole de Manchecourt traversé par une ligne haute tension

## 2. Les unités de paysage

### b/ Les vallées

Les vallées offrent des images différentes.

- **La vallée de l'Essonne.**

Cette vallée offre un **paysage fermé** avec une importante ripisylve accompagnée de zones humides. Les **coteaux au relief prononcé** sont également boisés.

La végétation est cependant différente entre le fond de vallée avec une végétation de milieux humides et les coteaux boisés de milieux secs.

Les grès affleurent parfois et annoncent les paysages de Fontainebleau.

C'est dans cette vallée que s'est implanté, à l'origine, la commune déléguée de Malesherbes pour ensuite s'étendre sur les coteaux.

**La vallée regroupe de nombreuses zones sensibles qu'il est important de préserver.**



La vallée de l'Essonne forme une coulée verte propice à la découverte des milieux humides



Le grès annonce le paysage de Fontainebleau.



L'étang de Pinçon avec le marais en arrière plan.

01

## 2. Les unités de paysage

### b/ Les vallées

- **Les vallées sèches**

Ces vallées forment le prolongement de la vallée de l'Essonne. Le paysage s'ouvre avec des **terres agricoles limitées par des boisements** situés sur les coteaux prononcés et les terrains moins fertiles.



Vallée sèche à l'Ouest du bourg de Labrosse.



La vallée de Ponteau en limite Ouest de Malesherbes offre un paysage plus fermé qui forme une transition entre la vallée de l'Essonne et les vallées sèches à l'Ouest de Malesherbes.



Vallée sèche entre Orveau-Bellesauve et Coudray

# 3. Le patrimoine végétal

## a/ Les sites classés - au titre des articles L341.1 à 22 du code de l'environnement

Le territoire est riche de plusieurs sites classés pour leurs caractères et intérêts paysagers :

### La Haute Vallée de l'Essonne (décret du 26 août 2011)

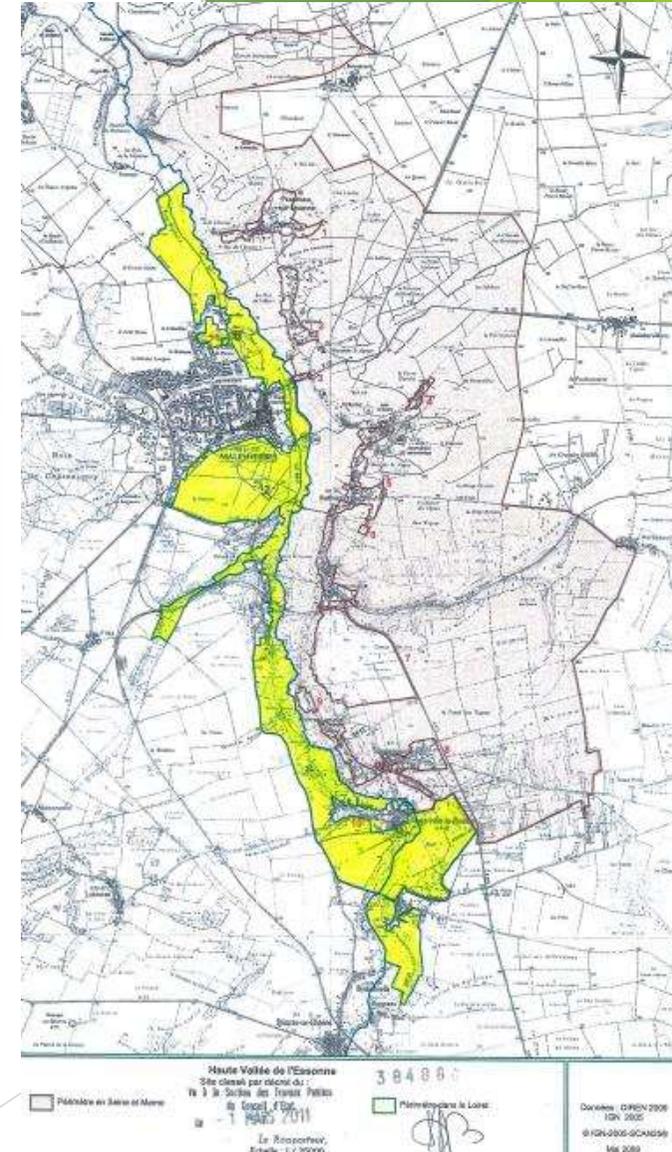
Ce site d'une superficie totale de de 3 116 ha s'étend sur les départements de la Seine-et-Marne et du Loiret (590 ha).

La qualité paysagère réside dans le contraste entre le plateau cultivé du Gâtinais et la vallée de l'Essonne aux ambiances naturelles caractéristiques (relief marqué, forêt alluviale, marais).



### Le Bois de Malesherbes (arrêté du 18 janvier 1982)

Ce site d'une superficie de de 65 ha est un vaste bois composé essentiellement de feuillus qui accompagne le château de Malesherbes et son parc.

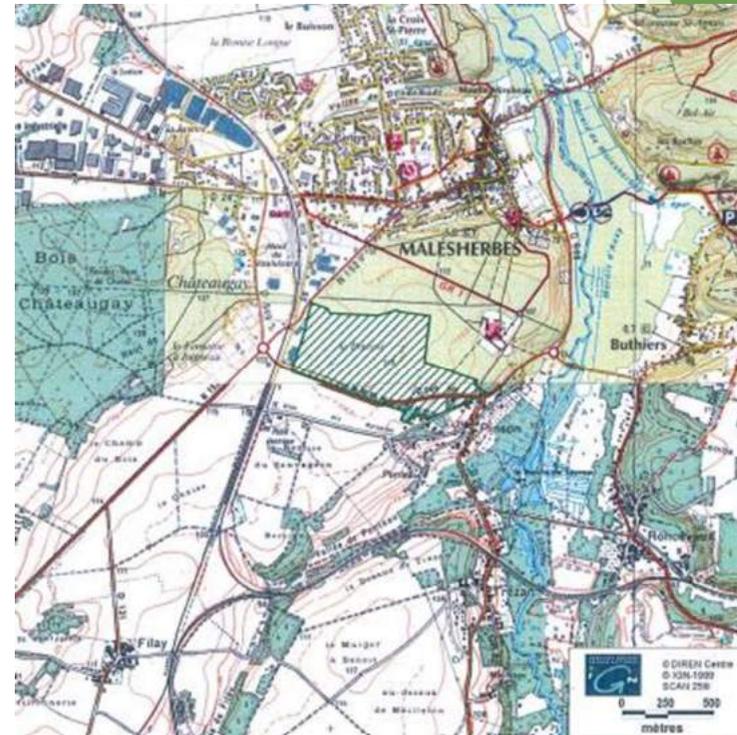


### 3. Le patrimoine végétal

#### b/ Le site inscrit – au titre des articles L341.1 à 22 du code de l'environnement

##### Poterne de Malesherbes (arrêté du 28 décembre 1981)

Ce site de 39 ha est composé d'une grande zone agricole et d'une allée plantée d'arbres en accompagnement du Château, du parc et du bois de Malesherbes.



# 3. Le patrimoine végétal

## c/ Les éléments remarquables

En dehors des sites classés et du site inscrit le paysage du territoire du Malesherbois permet de découvrir un patrimoine végétal intéressant . On peut observer des alignements d'arbres et des arbres isolés d'un port et d'une envergure remarquables qui marquent le paysage. Ils participent à l'ambiance des lieux et méritent qu'on leur prête attention.



Platane aux abords du lavoir de Malesherbes



Alignement (frênes) de l'allée de Farcheville à Malesherbes



Tilleuls place St Guillaume à Trézan



Marronniers de Coudray

## 5. Conclusion du paysage naturel

- Une **anthropisation importante des paysages** avec des **plateaux agricoles** ouverts façonnés par l'homme, de **nombreuses co-visibilités** où chaque élément structurant (silos, lignes haute tension,...) prend une place importante dans le paysage.
  - ⇒ **Veiller à une bonne intégration des nouveaux éléments introduits dans le paysage ouvert.**
- La **vallée de l'Essonne** qui regroupe les zones naturelles les plus fragiles. Avec son paysage fermé, elle offre une diversité de paysage et forme un atout en termes d'attrait pour la découverte de la région.
  - ⇒ **Porter une attention particulière à l'aménagement de la vallée pour préserver ces milieux sensibles tout en permettant leurs découvertes.**
  - ⇒ **Mettre en avant les atouts de la vallée pour renforcer l'attractivité de la région.**
- Des **vallées sèches** qui forment une transition entre la vallée de l'Essonne et le plateau agricole. Elles accueillent également des zones sensibles (Natura 2000).
  - ⇒ **préservier ces espaces de transition pour éviter une banalisation des paysages.**

# 02

## Morphologie urbaine et patrimoine

P L U

---



# 1. Organisation générale du territoire

02

La **commune déléguée de Malesherbes** est le **principal pôle urbain** présent entre Pithiviers et Fontainebleau. Il est implanté dans la vallée de l'Essonne et forme la **porte d'entrée dans la région Centre** pour les franciliens.

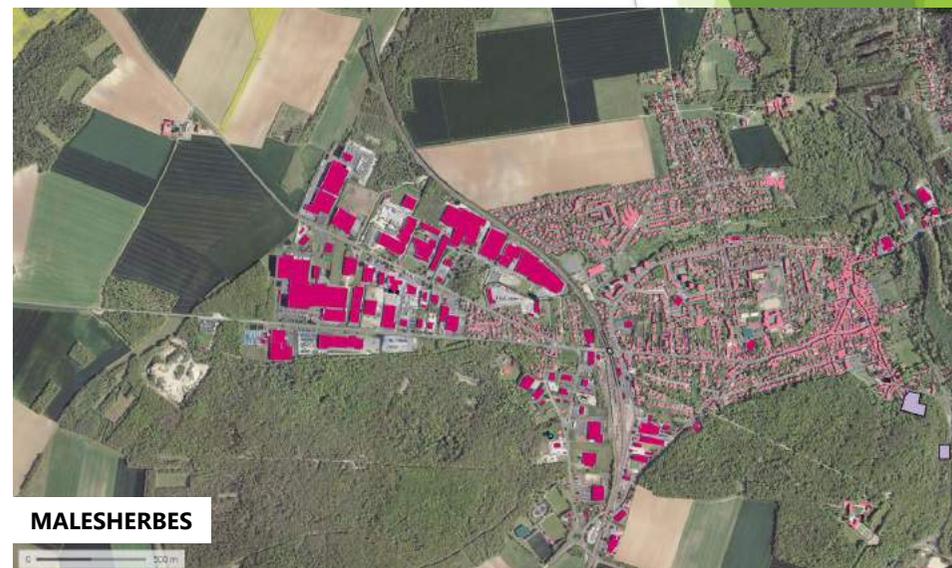
L'**influence de la région parisienne est forte** avec des transports en communs qui permettent d'accéder facilement à Paris et à l'Île de France. Ils favorisent un développement urbain important bien affirmé.

La proximité de la région parisienne a également facilité le développement de zones activités.

Les autres bourgs des communes déléguées sont de taille modeste.

Seul Manchecourt, situé à proximité de la R.D.2152 (axe principal du territoire) a un développement urbain plus important.

Entités urbaines présentes sur le territoire et représentées à la même échelle.



## 2. Les différents typo-morphologies du territoire

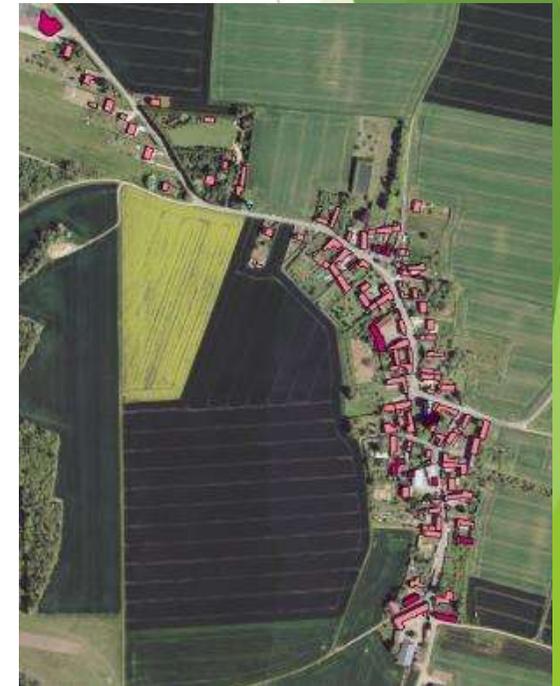
Le Malesherbois présente une diversité de forme urbaine. Ces différences sont liées au positionnement sur le territoire, à l'histoire des bourgs et à l'époque de leur développement.

### a/ Une urbanisation linéaire

La plupart des bourgs présentent une urbanisation linéaire le long des voies de communication. Le centre ancien forme un **front bâti continu** en rive de voies et les murs de clôture prennent le relais. Ces centres anciens offrent une **urbanisation dense** en contraste avec les extensions récentes qui apportent parfois des ruptures urbaines.



Nangeville s'est développé le long de la rue Saint-Martin de Tours.



Labrosse avec son centre ancien dense et des extensions récentes au Nord qui apportent une rupture urbaine.

## 2. Les différents typo-morphologies du territoire

### b/ Une urbanisation diffuse

**Orveau-Bellesauve** présente une urbanisation plus diffuse avec une implantation de part et d'autre de la vallée Masson et la place du 14 juillet qui permet de relier les deux entités. On notera également localisation de la mairie en retrait au Nord du bourg.

**Gollainville** (hameau) présente également une importante rupture urbaine avec deux noyaux anciens et quelques extensions récentes qui tentent de combler la rupture urbaine.



Le bourg d'Orveau-Bellesauve



Gollainville avec ses deux entités anciennes

# 3. La hiérarchie urbaine

## a/ La ville de Malesherbes

Le **Centre ancien** de la commune déléguée de Malesherbes présente également une **urbanisation linéaire**. Il s'est développé le long de la R.D.2152, de la rue de l'Eglise Saint-Martin, de la rue Saint-Martin et de la République.

Le bâti est dense avec un **parcellaire étroit**.

Les **constructions à l'alignement** sont souvent R + 1 + combles, parfois R + 2 + combles.



Le centre ancien de Malesherbes.



Le centre ancien de Malesherbes avec un front de rue continu de bâtiments R + 1 + combles et parfois R + 2 + combles

### 3. La hiérarchie urbaine

#### b/ Les centres bourg « traditionnels »

Dans les centres bourgs « traditionnels » le bâti R + 1 + combles ou R + combles est implanté à l'**alignement** le long des voies. La place principale vient souvent se greffer sur cet axe aux abords de l'église ou de la mairie. Cette place est le lieu de vie du village.

D'importantes fermes ou anciennes fermes sont présentes dans les bourgs et forment un ensemble bâti clos de murs.



Bourg de Mainvilliers



Bourg de Nangeville



Importante ferme du bourg de Manchecourt

# 3. La hiérarchie urbaine

## c/ Les faubourgs

Les faubourgs sont principalement présents dans la commune déléguée de Malesherbes. Ils représentent la zone urbaine implantée **au-delà du centre ancien**. Le **parcellaire** est d'une **largeur plus importante** que dans le centre bourg. Le bâti est souvent implanté en retrait de l'alignement.

02



Avenue du général Leclerc



Avenue du général de Gaulle avec son alignement d'arbres



Avenue Levis Mirepoix à Malesherbes

# 3. La hiérarchie urbaine

## d/ Les extensions récentes

Les extensions récentes s'organisent généralement dans un **premier temps le long des voies existantes**. Cet aménagement au coup par coup entraîne l'apparition de « **dents creuses** » voir de **ruptures urbaines**.

A partir des années 70 on voit l'arrivée de **lotissements**.

L'**implantation du bâti** n'est plus à l'alignement mais **au centre de parcelles**.

La faible densité de l'urbanisation engendre une **consommation de foncier importante**.

02



Extensions récentes d'Orveau-Bellesauve en rive de la voie avec rupture urbaine.



Lotissement de Manchecourt



### 3. La hiérarchie urbaine

#### d/ Les extensions récentes

Les extensions récentes sont **principalement** présentes dans la **commune déléguée de Malesherbes** qui a connu une forte croissance démographique à partir des années 70.

La voie de chemin de fer a formé un obstacle qui a dirigé le développement vers le Nord de la ville.

Les **nouveaux quartiers** sont parfois **en impasse** et **communiquent** avec les zones urbaines voisines uniquement **par des liaisons piétonnes**.

La **vallée sèche de Doudemont** forme une **rupture urbaine** qui a permis l'aménagement d'une **coulée verte** au sein de quartiers fortement urbanisés.

Dans l'ensemble, les extensions récentes au Nord de Malesherbes restent cohérentes avec des limites urbaines plutôt maîtrisées.

02



Extensions récentes de Malesherbes



Liaison douce entre quartier

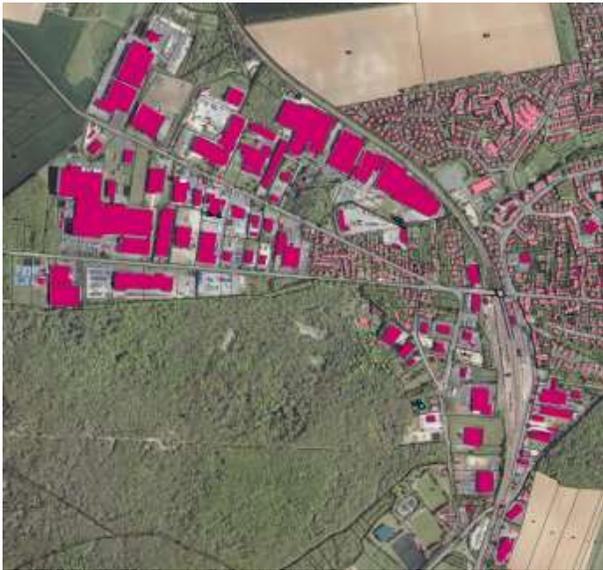


Extensions récentes avec quartiers en impasse.

### 3. La hiérarchie urbaine

#### e/ Les zones industrielles

Les zones industrielles sont implantées à l'Ouest de Malesherbes, principalement entre la voie de chemin de fer et le bois de Châteaugay qui canalisent ce développement. D'une superficie importante, **elles marquent les entrées Ouest** de la ville avec des bâtiments de gros volumes qui donnent sur le paysage ouvert.



Zone industrielle de Malesherbes



Perception de la zone industrielle de Malesherbes en arrivant d'Etampes

# 3. La hiérarchie urbaine

## f/ Les zones d'activités

En dehors de Malesherbes les zones d'activités sont présentes sur les communes déléguées de Manchecourt et Coudray.

A **Manchecourt**, une **zone d'activités** marque l'entrée Ouest du bourg et impact le paysage ouvert. Des bâtiments d'activités isolés sont également présents aux abords du hameau d'Invault.

A **Coudray**, la **zone d'activités** est **isolée**, en retrait des zones urbaines. Elle n'a pas d'impact dans le paysage de par son implantation entre le bois de la Vallée Filay et la voie de chemin de fer qui est accompagnée d'un écran vert.

02



Zone d'activités de Manchecourt



Activités en rive de la R.D.27 à Manchecourt



Zone d'activités de Coudray

# 3. La hiérarchie urbaine

## g/ Les hameaux

Les hameaux « traditionnels » se composent de **fermes** et **anciennes fermes** avec des **extensions récentes** plus ou moins présentes selon les situations. Certains hameaux comme Bellesauve ou Filay se sont fortement étendus avec l'implantation d'extensions récentes. D'autres comme Villiers Martin ou Douzonville ont conservés leur structure d'origine.



Le hameau de Bellesauve comprend une importante proportion d'extensions récentes. Il a fait l'objet d'aménagements urbains.



Le hameau de Douzonville a peu d'extensions récentes.



# 3. La hiérarchie urbaine

## h/ Les écarts bâtis

Les écarts bâtis restent relativement restreints sur le territoire. Ils se composent de **fermes**, de **silos** et parfois de **pavillons isolés** dans le paysage.

02



Ferme de la Maison des Champs au Nord-Ouest de Malesherbes.



Pavillon entre Maisoncelle et Filay sur la commune de Coudray.



Silos en rive de la R.D.24 à Mainvilliers.

## 4. Organisation des espaces

### a/ Les entrées de bourgs

Les entrées revêtent des images différentes selon l'importance des bourgs et le paysage dans lequel elles sont situées.

Les entrées des petits bourgs ruraux offrent souvent l'image de la **silhouette du village** qui se détache du paysage ouvert. Elles peuvent parfois être **marquées par des extensions récentes**.

Les entrées des bourgs de plus grande importance sont souvent localisées **au niveau des extensions récentes ou des zones d'activités**.

Les **entrées** sont souvent **banalisées**.

En dehors de l'entrée Nord-Ouest en arrivant d'Étampes qui s'ouvre sur la zone industrielle, les autres entrées de **Malesherbes** offrent généralement **peu de perception sur la ville** masquée par la végétation présente en périphérie.



L'entrée Nord de Nangeville est plutôt intimiste.



Entrée de Labrosse avec la silhouette du bourg et sa petite église.



L'entrée Est de Manchecourt est marquée par les extensions récentes.



L'entrée Sud de Coudray est marquée par les extensions récentes.



La végétation masque la ville de Malesherbes au niveau de l'entrée Sud.



L'entrée Est au niveau de l'Essonne laisse percevoir une partie de la Ville de Malesherbes.

## 4. Organisation des espaces

### b/ Les espaces publics

L'aspect des espaces publics contribue à la qualité de vie des habitants. Ils **participent à l'image du bourg**, permettent une mise en valeur du patrimoine local et naturel (bords de l'Essonne).

Les **liaisons douces** et la **coulée verte** jouent également un rôle important dans la vie des habitants de Le Malesherbois. Elles permettent des déplacements sécurisés inter-quartiers et offrent des espaces de détente.

Dans les petits bourgs ces espaces s'articulent généralement **autour de l'église et de la mairie**. Ils se composent d'espaces verts et de stationnements. La qualité de ces aménagements participe à l'image du bourg. Des mares, témoins des traditions locales sont encore présentes.



Place du Martroy de Malesherbes



Coulée verte de Malesherbes avec ses espaces de jeux.



Mare place du 14 juillet à Orveau-Bellesauve



Espace de jeux à Manchecourt

# 5. Vocabulaire architectural

## a/ Les maisons de bourg

Les maisons de bourg sont implantées à l'**alignement** et sont souvent mitoyennes. Elles forment un **front de rue** qui peut parfois être complété par des murs de clôture. Elles sont souvent **R + 1 + combles** et **R + combles**.

Les toitures sont principalement à deux pans en tuiles plates de pays ou en ardoises.

Les murs en pierre calcaire sont souvent enduits.



Construction R + 1 + combles de Malesherbes



Rue Saint-Martin de Malesherbes



Constructions du bourg de Labrosse



Alignement bâti de Manchecourt

## 5. Vocabulaire architectural b/ Les maisons des faubourgs

Les maisons des faubourgs correspondent aux premières extensions de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle et début du 20<sup>ème</sup> siècle.

On peut observer des maisons en meulière ou en pierre calcaire pour les constructions bourgeoises. La brique est très présente au niveau des ouvertures et chaînages d'angle. Les nouvelles techniques comme les linteaux métalliques font leur apparition.

Les toitures sont en tuiles mécaniques ou en ardoises.

A Malesherbes, l'avenue Levis Mirepoix forme un faubourg cosu de la ville avec de nombreuses villas du début du 20<sup>ème</sup> siècle.



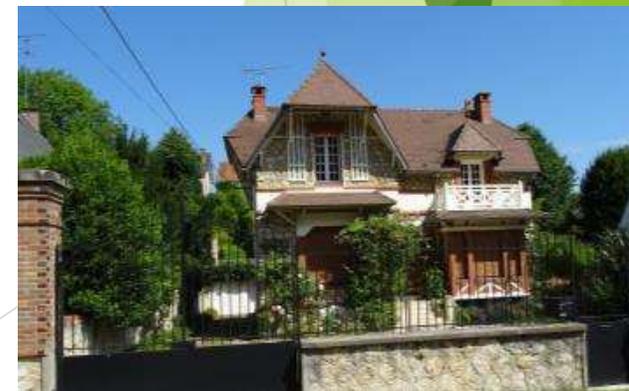
Filay, maison avec linteaux métalliques, décors en faïence, bandeau et chaînage en briques et tuiles mécaniques.



Faubourg de Malesherbes



Petite maison du début du 20<sup>ème</sup> siècle à Manchecourt



Villa de style anglo-normand de l'avenue Levis de Mirepoix

## 5. Vocabulaire architectural c/ Les maisons des années 50 à 70

Les pavillons des années 50 à 70 se caractérisent par des bâtiments **avec sous-sol** et **toitures à quatre pans**. L'aménagement des combles est souvent éclairé par une lucarne rampante ou trapèze.



Pavillons rue de Boigneville à Malesherbes



Pavillon de Manchecourt

# 5. Vocabulaire architectural

## d/ L'architecture des années 80 à 2000

Les pavillons n'ont plus de sous-sol et les toitures sont à deux pans. Les lucarnes prennent modèle sur l'architecture traditionnelle avec lucarnes pendantes, à croupe ou jacobines.



Pavillons de Bellesauve (avec intégration de panneaux photovoltaïques)



Pavillons de Filay à Coudray



Pavillons de Malesherbes

# 5. Vocabulaire architectural

## e/ Les constructions contemporaines

Les constructions contemporaines s'affranchissent des formes et volumes de l'architecture traditionnelle. Les matériaux naturels comme le bois côtoient les dernières recherches en matière d'isolation, climatisation,...



Construction récente à Malesherbes



Maison récente à Coudray

## 5. Vocabulaire architectural f/ L'habitat collectif ou groupé

L'habitat collectif est présent **uniquement dans Malesherbes**. Il se présente sous divers aspects selon les périodes de construction. Les premiers bâtiments de formes simples sont R + 6 maximum. L'architecture évolue ensuite avec un peu plus de recherche.



Petits collectifs allant jusqu'à R + 6 en bordure de la coulée verte de Malesherbes.



Résidence de l'avenue Levis Mirepoix



Collectif à l'alignement de l'avenue du Générale Leclerc



Petit collectif R + 2 + combles

# 5. Vocabulaire architectural

## f/ L'habitat collectif ou groupé

L'habitat groupé est également très présent dans Malesherbes et constitue certains quartiers des extensions récentes.

Il offre une architecture différente selon les périodes de construction.

02



Lotissement de la rue Jean Rostand



Habitat groupé rue Jacques Prévert.



Habitat groupé avec garage + 2 niveaux.



Habitat groupé constitué de plusieurs impasses.

# 6. Le patrimoine historique et culturel

## a/ Les monuments historiques

Plusieurs communes possèdent un ou plusieurs monuments historiques :

### **Malesherbes :**

- Lucarne de type compagnonique de la maison du 3 rue de la République,
- Château de Rouville,
- Église Saint-Martin,
- Dolmen de Mailleton,
- Château de Malesherbes

### **Manhecourt :**

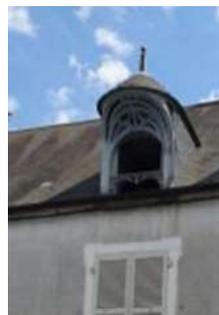
- Obélisque astronomique,

### **Orveau-Bellesauve :**

- Obélisque astronomique.

Ces reconnaissances engagent une protection des abords de ces éléments par la mise en place de la servitude de 500 m et le recours à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France sur toute demande d'urbanisme susceptible de modifier l'aspect extérieur des abords (sauf les communes possédant un périmètre modifié suite à un échange entre l'ABF et la commune).

La commune de Mainvilliers est également concernée par le périmètre de protection de l'église de Brouy qui impact le Nord de la commune (zone non urbanisée).



Lucarne du 3 rue de la République



Eglise Saint-Martin



Entrée du château de Rouville



Dolmen de Mailleton



Obélisque astronomique d'Orveau-Bellesauve



Obélisque astronomique de Manhecourt

# 6. Le patrimoine historique et culturel

## b/ Le petit patrimoine témoin du passé

02

En dehors des monuments historiques Le Malesherbois possède des bâtiments liés à son histoire et un petit patrimoine qui témoigne des traditions régionales. Ces éléments apportent une qualité au paysage qu'il est important de préserver.



Porte de l'ancien jardin botanique de Monsieur de Malesherbes



Ancien lavoir des tanneurs de Malesherbes



Kiosque de Malesherbes



Croix hosannaire de Coudray



Imposante ferme de Nangeville avec porches et pigeonnier



Croix hosannaire de Mainvilliers



Croix d'Orveau-Bellesauve



Tour à Pinçon



Croix à Pinçon

# 7. Conclusion de la morphologie urbaine et du patrimoine

02

- Un territoire avec une diversité urbaine et un pôle principal, Malesherbes.
- D'importantes extensions récentes dans la commune déléguée de Malesherbes avec plusieurs quartiers en impasse reliés par des liaisons douces.
- Une présence importante d'habitat collectif ou groupé.
- Une coulée verte qui forme une rupture dans l'urbanisation des extensions récentes et offre une respiration permettant la création d'espaces de détente.
  - ⇒ Contrôler les extensions de la commune déléguée de Malesherbes en facilitant les liaisons inter-quartier.
  - ⇒ Veiller à préserver et mettre en valeur la coulée verte pour encourager les déplacements doux et permettre une découverte de la commune déléguée de Malesherbes sous un autre angle.
- Une urbanisation des villages pas toujours maîtrisée avec des « dents creuses » et ruptures urbaines.
  - ⇒ Veillez à renforcer la densité urbaine avant de poursuivre l'étalement urbain.
  - ⇒ Maîtriser les franges urbaines et permettre une meilleure transition avec l'espace naturel et agricole ouvert.
  - ⇒ Contrôler l'extension des hameaux pour limiter l'étalement urbain et la banalisation des paysages.
- Des zones d'activités et industrielles implantées principalement dans la commune déléguée de Malesherbes.
  - ⇒ Préserver les écrans verts existants en périphérie et veiller aux aménagements en entrée Nord-Ouest pour limiter l'impact des nouvelles constructions.
- Un patrimoine bâti de qualité pas toujours mis en valeur.
  - ⇒ Mettre en valeur le patrimoine local pour améliorer l'image du territoire et renforcer l'attractivité du Malesherbois.

# 03

## Le patrimoine naturel

P L U

---



Etat initial de l'environnement = Etat des lieux des caractéristiques environnementales de votre commune.

## LE PATRIMOINE NATUREL :

- Zonages institutionnels
- Les milieux naturels
- La Trame verte et bleue

# Patrimoine naturel

## Des espaces d'intérêt écologique et biologique reconnu

- **9 ZNIEFF de type I** : *secteurs de superficie en général limitée, caractérisés par leur intérêt biologique remarquable.*

« Pelouses du bois et du bas de la meule »  
« Pelouses calcicoles des grandes vignes »  
« Pelouses calcicoles de la butte blanche »  
« Pelouses calcicoles de Bel Air »  
« Pelouses et ourlets de la vallée Ponteau »

« Pelouse de la vallée de Filay »

« Pelouses calcicoles du moulin à vent »

« Pelouses calcicoles du Vieux Clos »

« Pelouses calcicoles de Moque Bouteille »

- **2 ZNIEFF de type II** : *grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.*

« Coteaux de l'Essonne et de la Rimarde »

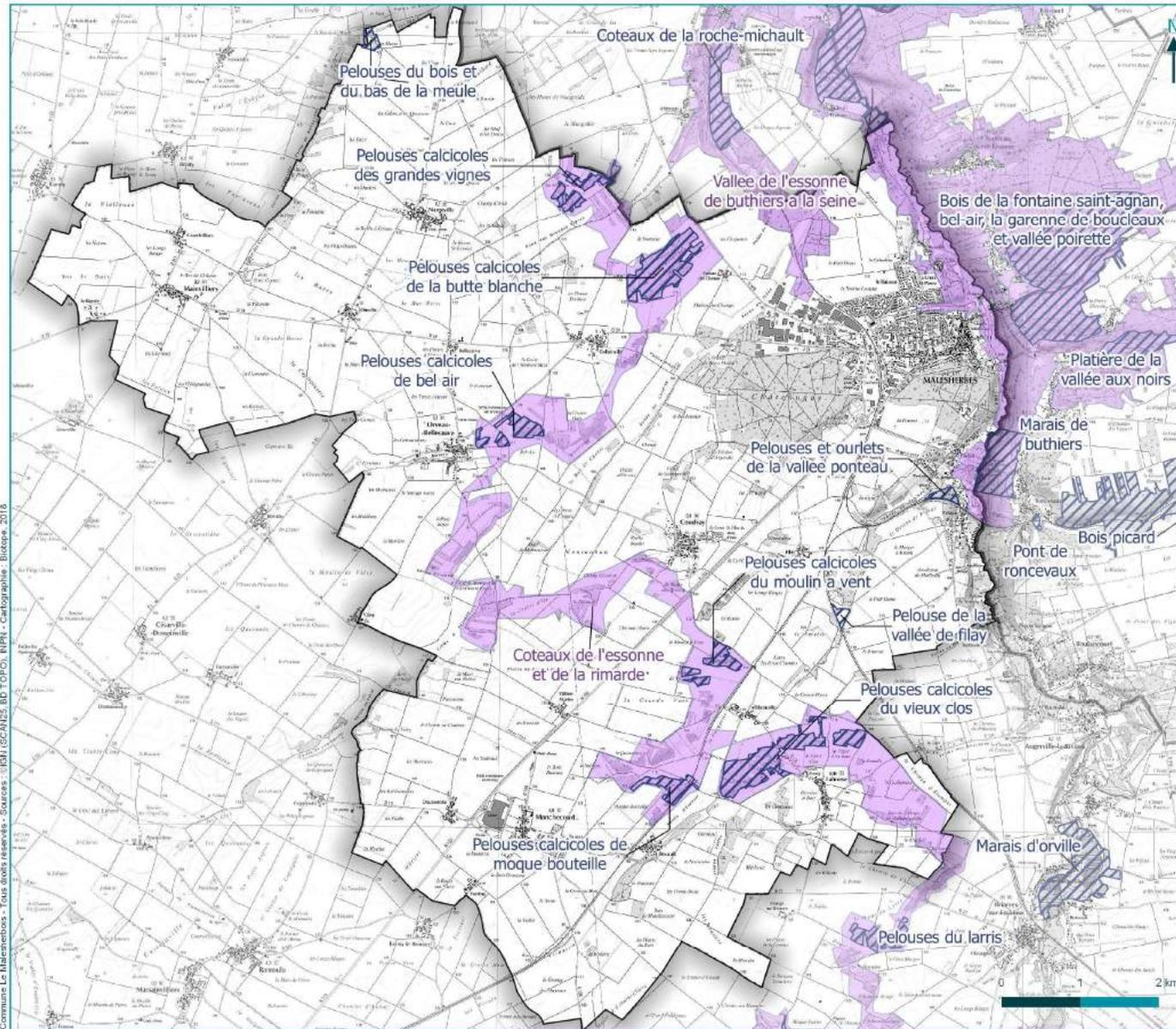
« Vallée de l'Essonne de Buthiers à la Seine »



*Epipactis atrorubens*



*Orchis anthropophora*



## Zonages d'inventaire du patrimoine naturel

Etat Initial de l'environnement du PLU de la Commune Le Malesherbois

## Zones Naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)

ZNIEFF de type 1

ZNIEFF de type 2

## Autres informations

Limite communale



# Patrimoine naturel

## Des espaces d'intérêt écologique et biologique reconnu

- **1 ZSC** : *conservation des habitats, des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats".*  
« Vallée de l'Essonne et Vallons voisins »

En bordure de commune :

- **1 APPB** : *favoriser la conservation de biotopes nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces d'intérêt.*  
« Marais d'Orville et de Dimancheville »



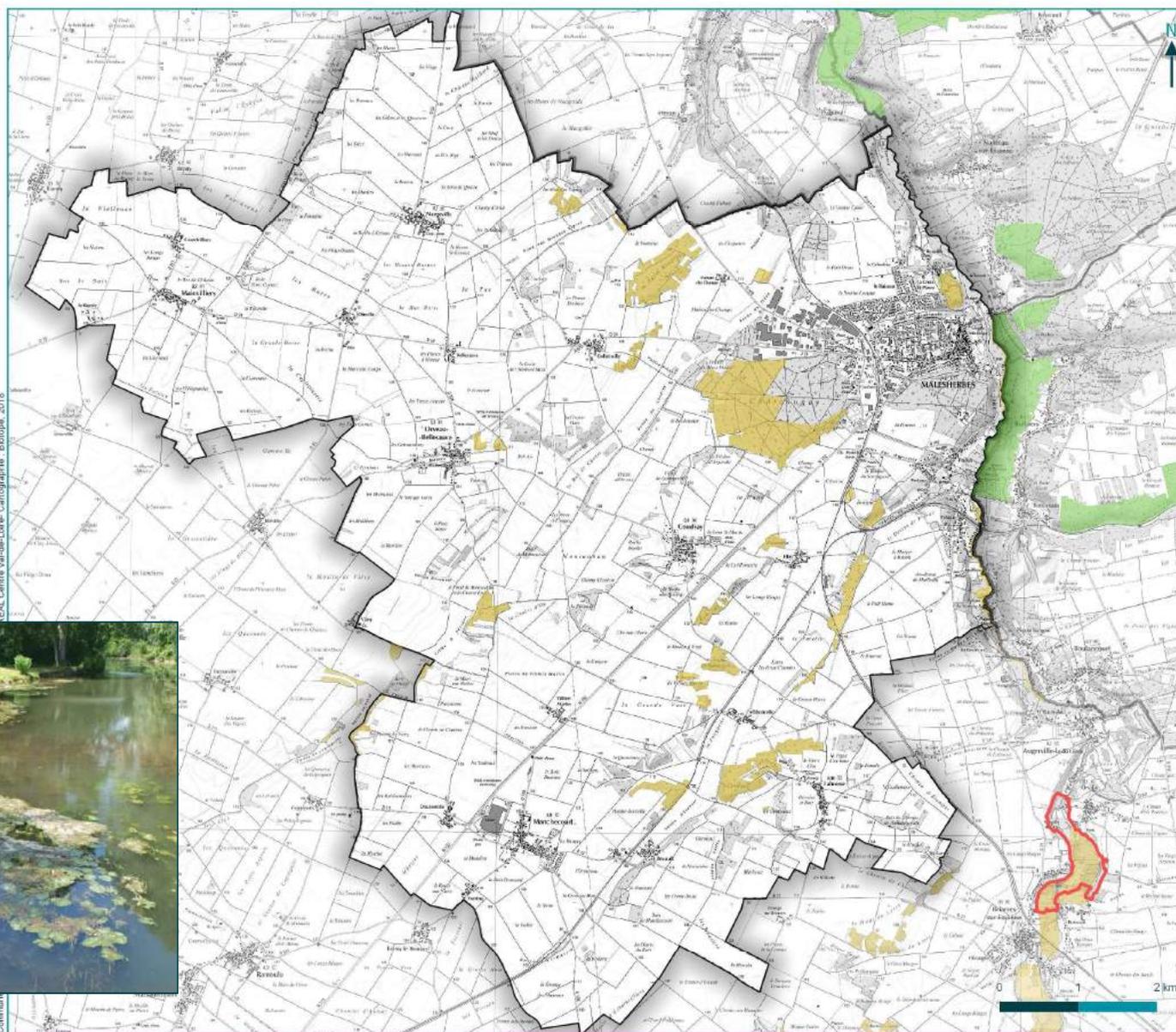
*Anacamptis pyramidalis*



*Lucanus cervus*



végétation  
d'eau courante  
à renoncules



## Zonages réglementaires du patrimoine naturel

Etat Initial de l'environnement du PLU  
de la Commune Le Malesherbois

### Natura2000

Zone Spéciale de Conservation  
(ZSC)

 Haute vallée de l'Essonne  
(FR1100799)

 Vallée de l'Essonne et vallons  
voisins (FR2400523)

Zone de Protection Spéciale  
(ZPS)

Le territoire ne comprend aucun  
zonage de ce type

### Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

 Marais d'Orville et de  
Dimancheville (FR3800059)

### Autres informations

 Limite communale

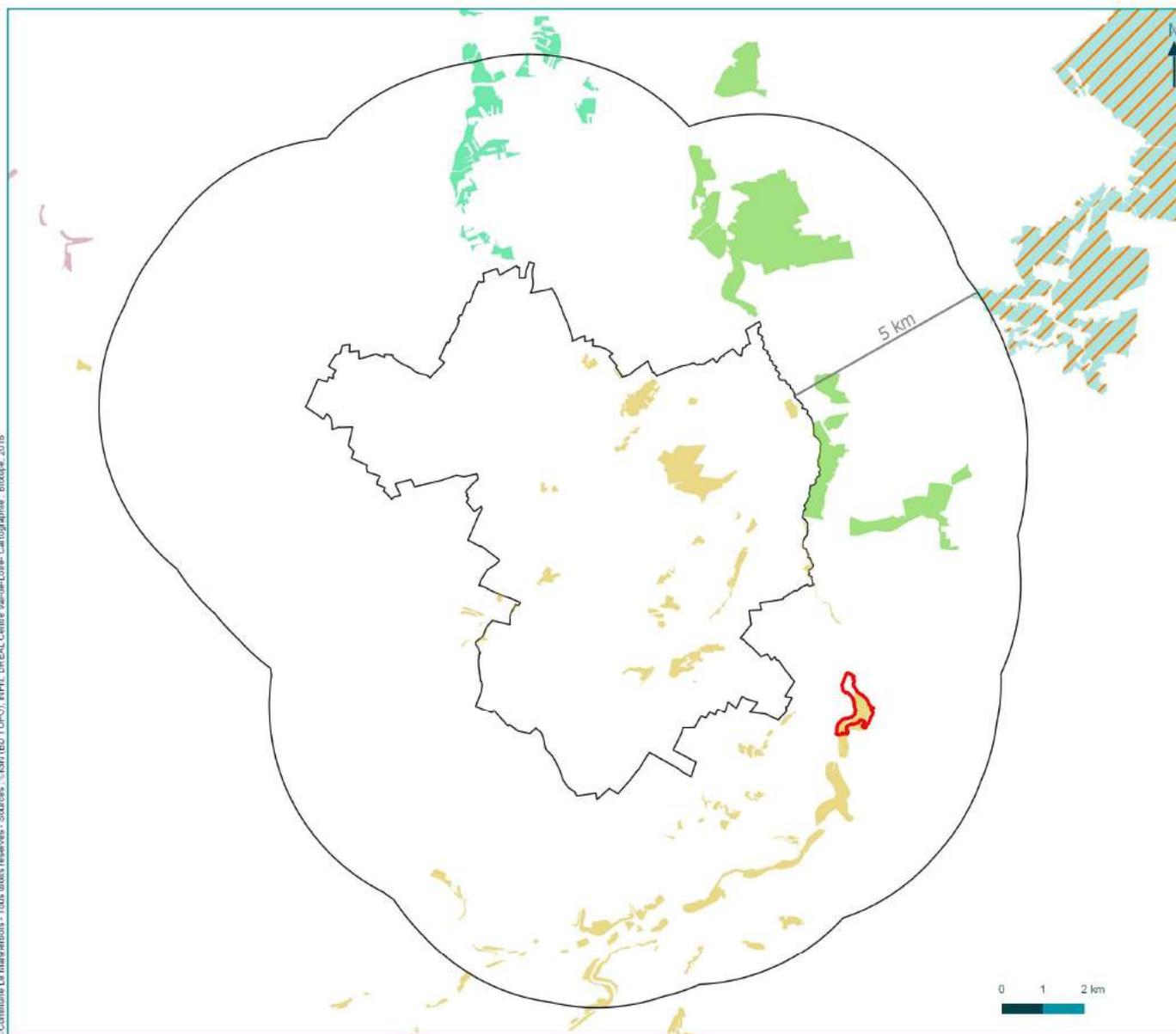


Au nord :  
ZSC « Pelouses  
calcaires du gâtinai »

A l'est :  
ZSC « Haute vallée de  
l'Essonne »

A 5km :  
ZPS et ZSC « massif de  
Fontainebleau »

© Commune Le Malesherbois - Tous droits réservés - Sources : IGN (BD TOPO), INRA, DREAL Centre Val-de-Loire - Cartographie: Biotope, 2018



## Zonages réglementaires du patrimoine naturel

Etat initial de l'environnement du PLU  
de la Commune Le Malesherbois

### Natura2000

#### Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

- Vallée de l'Essonne et vallons  
voisins (FR2400523)
- Haute vallée de l'Essonne  
(FR1100799)
- Pelouses calcaires du gâtinai  
(FR1100802)
- Massif de Fontainebleau  
(FR1100795)
- Pelouses calcaires de la haute  
vallée de la Juine (FR1100800)

#### Zone de Protection Spéciale (ZPS)

- Massif de Fontainebleau  
(FR1110795)

### Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

- Marais d'Orville et de  
Dimancheville (FR3800059)

### Autres informations

- Limite communale



## DES ESPACES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE ET BIOLOGIQUE RECONNU

## ATOUPS

- Des milieux d'intérêts écologiques pour une faune et une flore liée aux milieux calcaires
- Des milieux humides et boisés bien préservés le long de l'Essonne
- De nombreux espaces protégés au titre de la Directive habitat-faune-flore

## FAIBLESSES

- Des milieux ouverts calcaires avec une forte dynamique végétale qui tendent à se fermer
- Des milieux ouverts inscrit en ZNIEFF mais sans protection réglementaire

## OPPORTUNITÉS

- Présence d'une structure animatrice du site Natura 2000, pouvant être le relais pour la gestion et la communication sur les enjeux biodiversité
- Présence d'un syndicat de rivière sur la vallée de l'Essonne, appui pour la gestion des milieux humides
- L'acquisition par un organisme de gestion permettrait de protéger mais également de gérer les milieux ouverts menacés par la dynamique naturelle de reboisement
- Des milieux naturels bénéfiques pour l'attractivité du territoire
- Communiquer et sensibiliser à la thématique du patrimoine naturel

## MENACES

- Des espèces et des milieux vulnérables menacés par la dégradation, la pollution, la fermeture des milieux et la surfréquentation
- Des habitats qui sont isolés, facteur augmentant la vulnérabilité de ces écosystèmes face aux changements climatiques.

## LES ENJEUX

- Protéger et conserver les milieux naturels qui abritent une biodiversité d'intérêt patrimoniale
- Valoriser ces milieux tout en préservant leur tranquillité pour les espèces vulnérables au dérangement ou au piétinement

# Patrimoine naturel

## Les zones humides

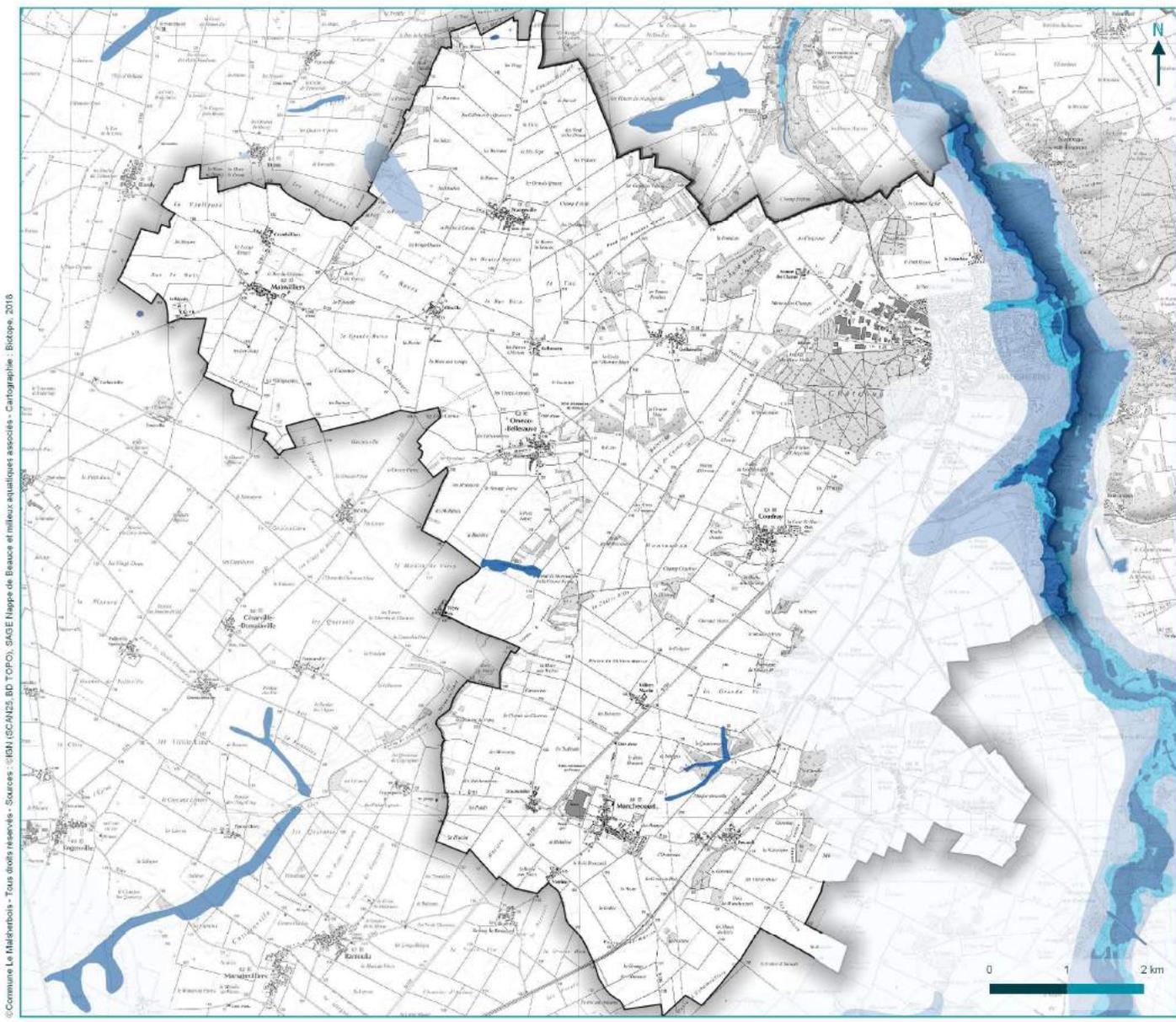
*« Terrain, exploité ou non, habituellement inondé ou gorgé d'eau douce [...] de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année »*

Prélocalisation des zones humides dans le cadre du **SAGE Nappe de Beauce**

- Des zones d'intérêt identifiées le long de la vallée de l'Essonne
- Peu de zones humides au sein de la commune

Prélocalisation et inventaire des zones humides dans le cadre du **Contrat Global d'Action Essonne Amont**

- Analyse de la fonctionnalité des milieux, possibilité d'améliorer la continuité écologique le long de l'Essonne
- Des enveloppes d'alerte au sein de la commune



© Commune Le Malesherbois - Tous droits réservés - Sources : © IGN (SCAN25 BD TOPO), SAGE Nappe de Beauce et milieux aquatiques associés - Cartographie : Biotopie, 2018



## Les zones humides du Sage Nappe de Beauce

Etat Initial de l'environnement du PLU de la Commune Le Malesherbois

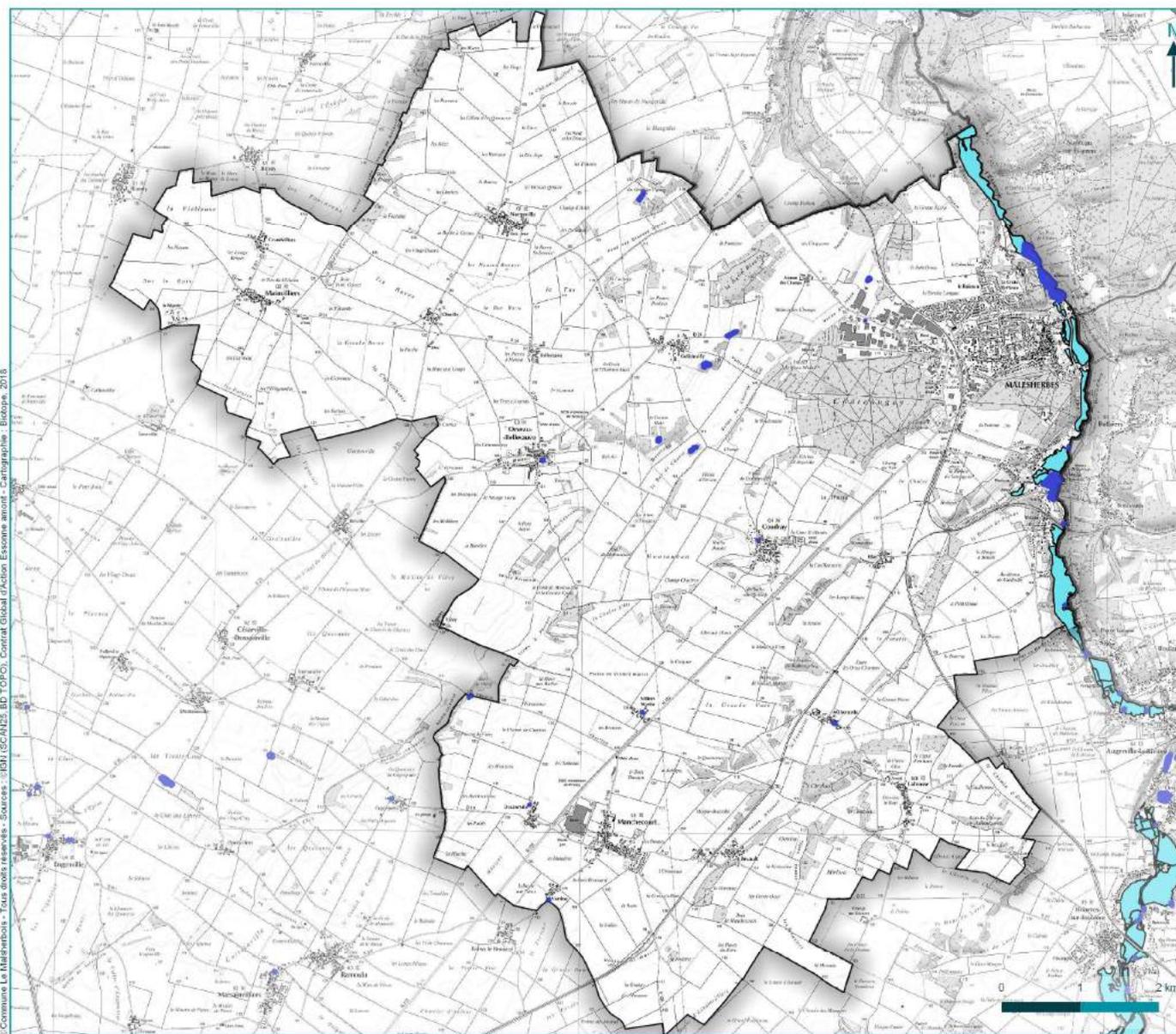
### Probabilité de localisation des zones humides

- Faible
- Moyenne
- Forte
- Très forte

### Autres informations

- Limite communale





© Commune Le Malesherbois - Tous droits réservés - Sources : IISM (SCAN25 BD TOPO), Contrat Global d'Action, Essonne amont - Cartographie - Biotopie, 2018



## Les zones humides fonctionnelles et à gérer

Etat Initial de l'environnement du PLU de la Commune Le Malesherbois

- Zones humides fonctionnelles
- Enveloppe "alerte"

### Autres informations

- Limite communale

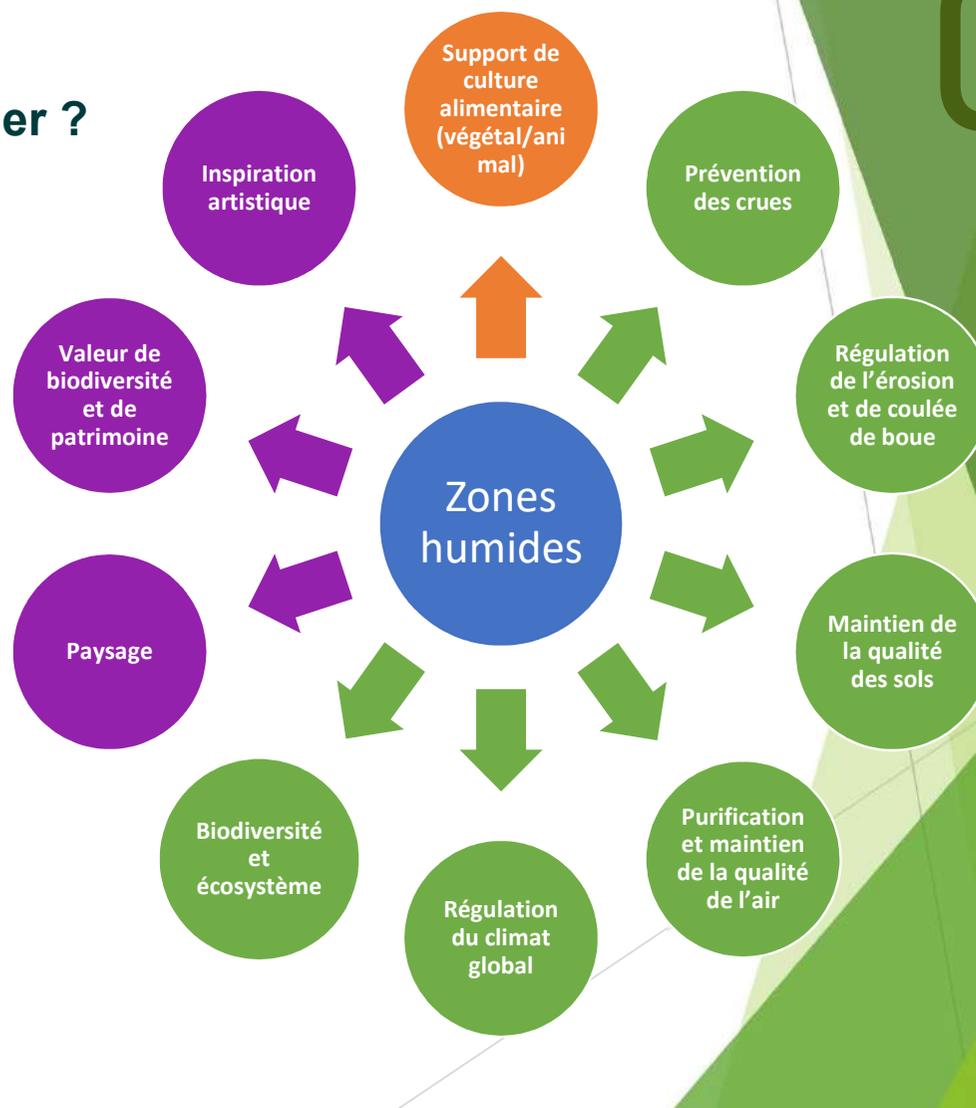


# Patrimoine naturel

## Les zones humides : Pourquoi les protéger ?

- Services socio-culturel
- Services d'approvisionnement
- Services de régulation

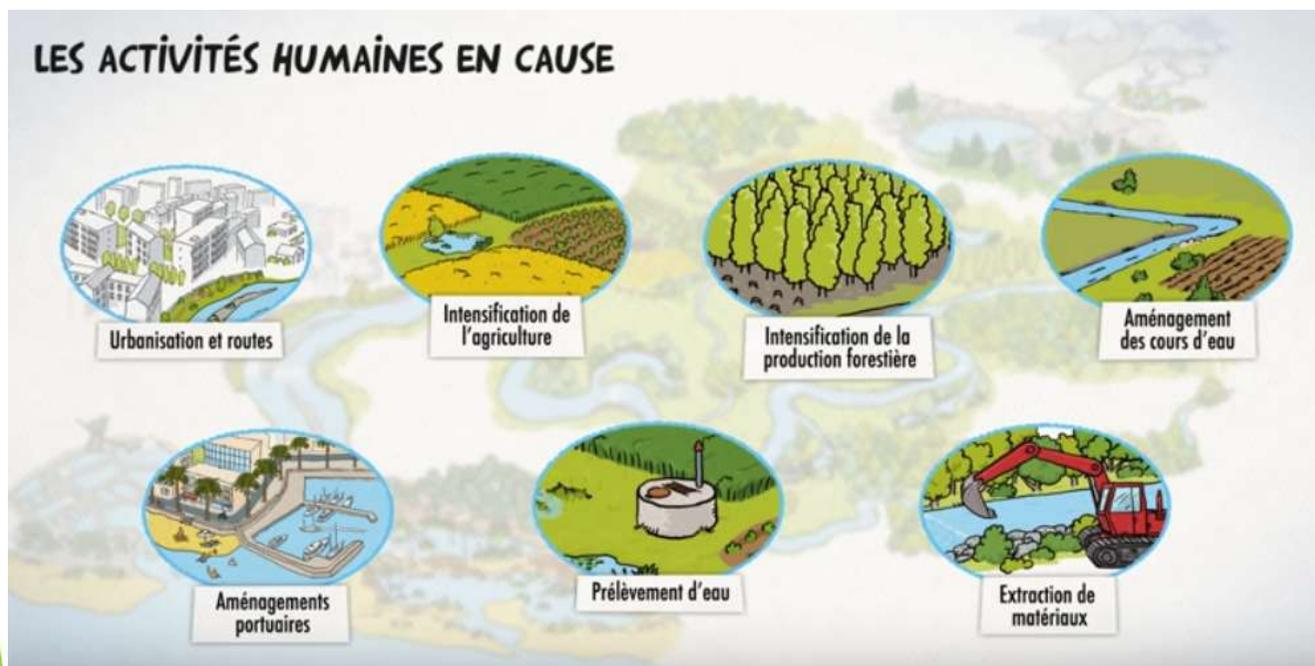
Il coûte 5 fois moins cher de protéger les zones humides que de compenser la perte des services qu'elles nous rendent gratuitement



03

# Patrimoine naturel

## Les zones humides : Pourquoi les protéger ?

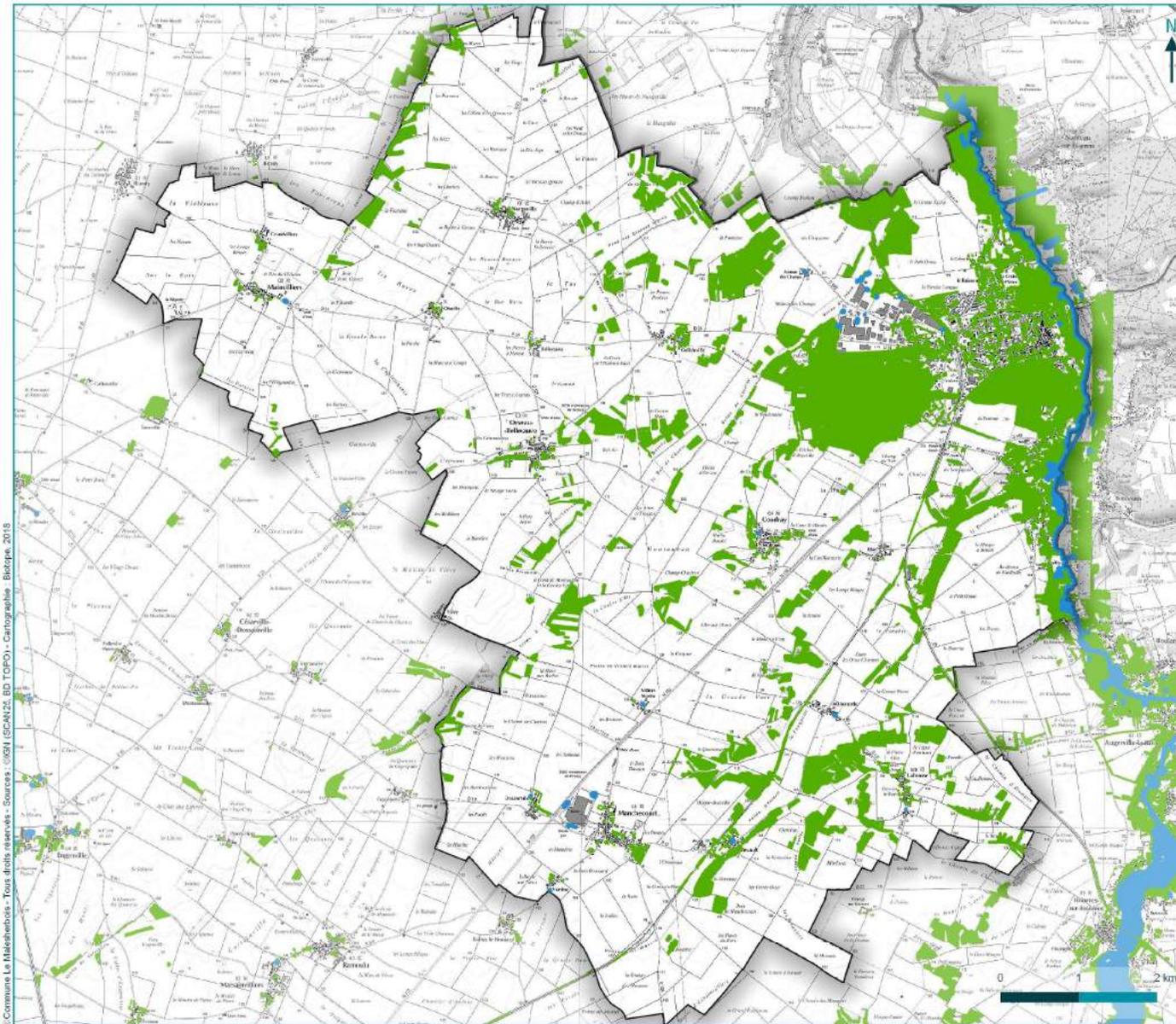


03

**50% DES ZONES HUMIDES  
ONT DISPARU EN FRANCE  
AU COURS DU SIÈCLE DERNIER**

## Milieus boisés

- Boisements relativement jeunes
- Mosaïque d'habitats avec les milieux ouverts
- Boisements d'intérêt le long de l'Essonne



© Commune Le Malesherbois - Tous droits réservés - Sources : IGN | SCAN25, BD TOPO - Cartographie : Biotopik, 2018



## Les boisements du Malesherbois

Etat initial de l'environnement du PLU de la Commune Le Malesherbois

 Zones arborées

### Autres informations

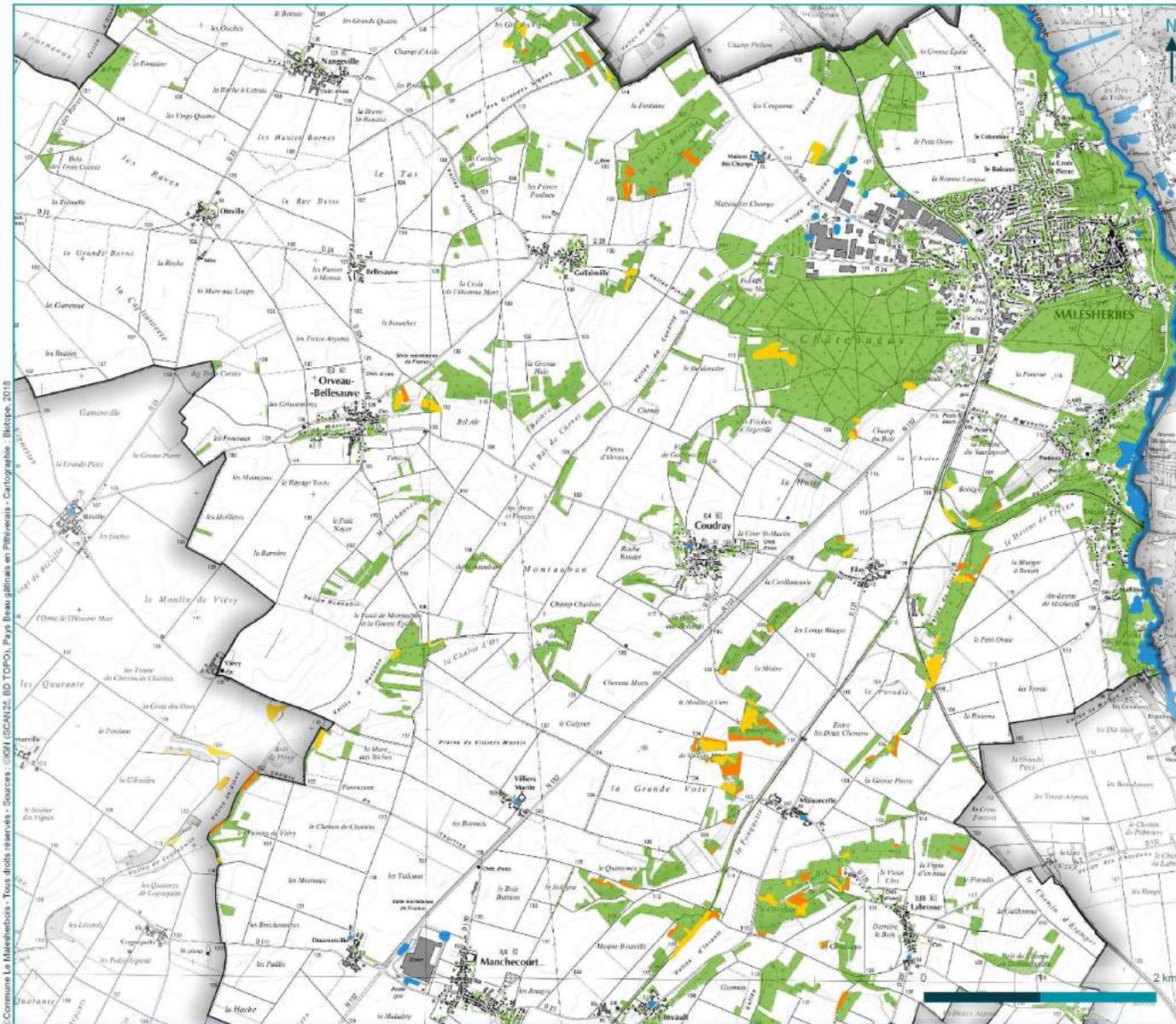
 Surfaces en eau

 Limite communale



## Milieus ouverts

- Nombreuses pelouses calcicoles
- Milieux relictuels, témoins d'anciennes activités
- Menacés par la fermeture des milieux
- Natura 2000, interlocuteur privilégié sur ce territoire



## Les milieux ouverts secs du Malesherbois

Etat initial de l'environnement du PLU de la Commune Le Malesherbois

- Milieux ouverts secs
- Pelouses et lièzières sur sols calcaires

### Autres informations

- Zones arborées
- Surfaces en eau
- Limite communale



## Milieux aquatiques

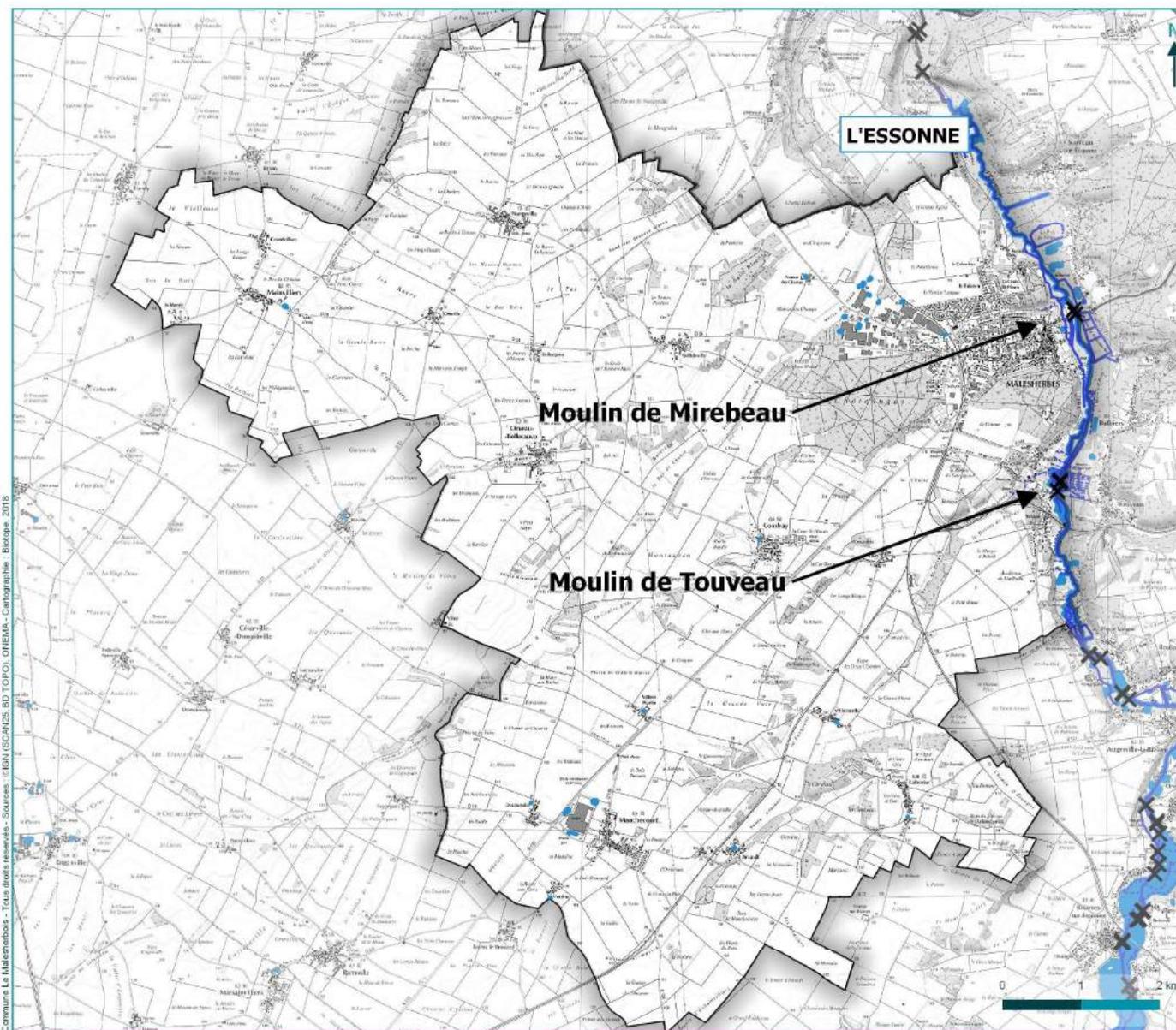
→ L'Essonne entité support de nombreux habitats (Boisements alluviaux, prairies humides ...)

→ Fragmentation et pollution sont les 2 principales menaces sur ces milieux naturels

→ 2 syndicats de gestion et le Conservatoire des Espaces Naturels



Ecrevisse à pattes blanches



## Les milieux aquatiques

Etat initial de l'environnement du PLU de la Commune Le Malesherbois

### Cours d'eau

— Permanent

- - - - Intermittent

■ Autres types de surfaces en eaux (Plan d'eau, marais ...)

✕ Obstacles à l'écoulement

### Autres informations

□ Limite communale



## LES MILIEUX NATURELS

### ATOUTS

- Un territoire riche d'une mosaïque de milieux naturels : aquatique, boisé et ouverts calcaires
- De nombreuses espèces patrimoniales sur des milieux calcicoles préservés

### FAIBLESSES

- Des pelouses calcicoles qui tendent à se fermer (dynamique naturelle) au regard de l'abandon des pratiques culturelles ancestrales
- Des espaces naturels réduits par l'activité agricole intensive
- Des milieux humides et aquatiques peu présents au cœur du territoire ou principalement en contexte anthropisé agricole et industriel

### OPPORTUNITÉS

- Améliorer la mosaïque de milieux naturels permettrait d'augmenter la richesse spécifique du territoire
- La préservation des pelouses calcicoles : milieux rares, socle d'une biodiversité remarquable et d'une valeur ajoutée pour le territoire
- Communiquer et sensibiliser à la thématique du patrimoine naturel via les syndicats de rivière présents sur le territoire (SIARCE et SMORE) et via l'animateur du site Natura 2000 « Vallée de l'Essonne et vallons voisins » (PETR du Pays Beauce Gatinais en Pithiverais)

### MENACES

- La fermeture des milieux de pelouses et de prairies
- Populiculture en vallée de l'Essonne
- Une anthropisation croissante du territoire entraînant la perte de milieux naturels

## LES ENJEUX

- Préserver les pelouses calcicoles en pérennisant la gestion de ces milieux
- Conserver les bosquets et autres boisements au sein de la matrice agricole afin de conserver une mosaïque d'habitat
- Préserver la vallée de l'Essonne

# Patrimoine naturel

## La Trame verte et bleue, un outil stratégique

# 03

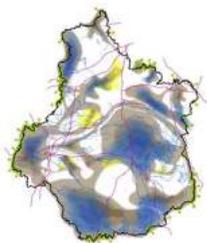
Un enjeu national :  
lutte contre la perte  
de biodiversité



**AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ**  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

- Un outil pour favoriser la biodiversité : circulation, alimentation, reproduction ...
- Un outil pour améliorer le cadre de vie : amélioration de la qualité de l'air, diminution des risques naturels, atténuation du changement climatique

Prise en compte  
Une déclinaison  
régionale :  
le schéma régional de  
cohérence écologique



Compatibilité

Une déclinaison à  
l'échelle du SCoT



Une déclinaison à  
l'échelle du PLU



### Objectifs :

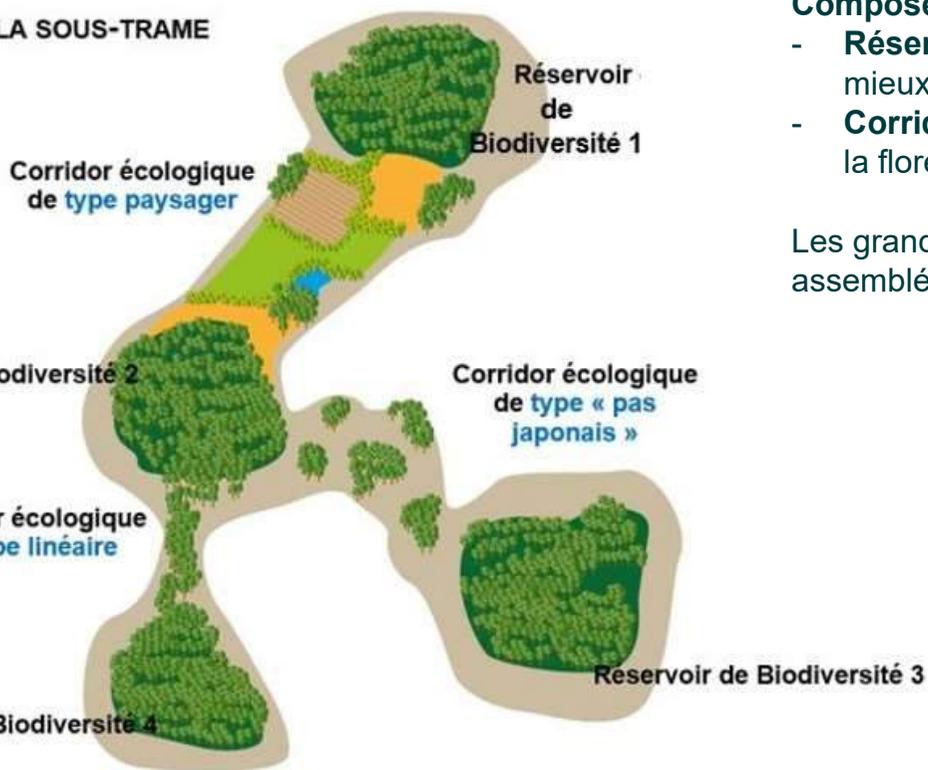
- intégrer la TVB dans une stratégie globale : valorisation des atouts, atténuation des faiblesses (gestion durable des ressources, maîtrise des risques naturels...);
- permettre un développement qui s'articule avec les autres orientations du PLU (économie, développement urbain, développement agricole etc.).

# Patrimoine naturel

## La Trame verte et bleue

# 03

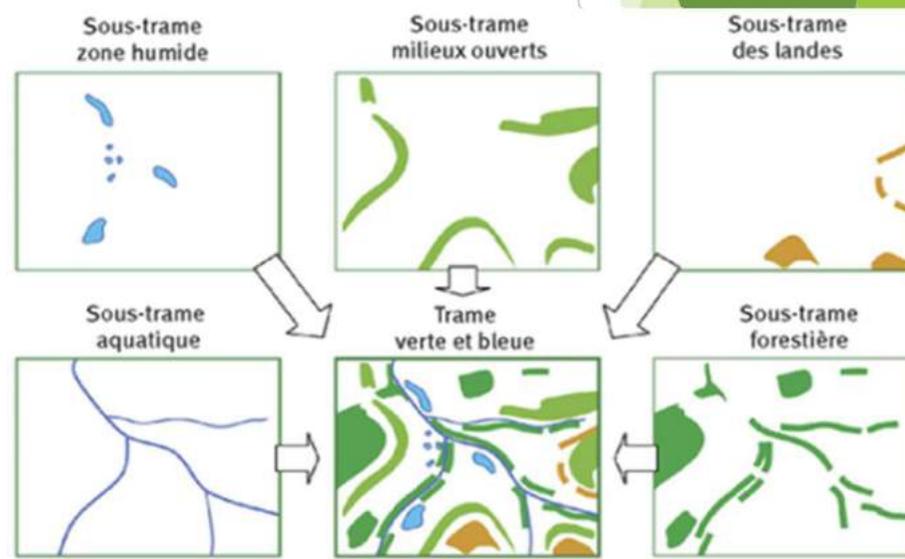
EXEMPLE DE LA SOUS-TRAME BOISÉE



Composée de 2 éléments principaux :

- **Réservoirs de biodiversité** : espaces où la biodiversité est riche et la mieux représentée.
- **Corridors écologiques** : voies de déplacement empruntées par la faune et la flore qui lient les réservoirs de biodiversité entre eux.

Les grands ensemble d'habitats sont catégorisés en **sous-trames**, qui assemblées donne la Trame verte et bleue

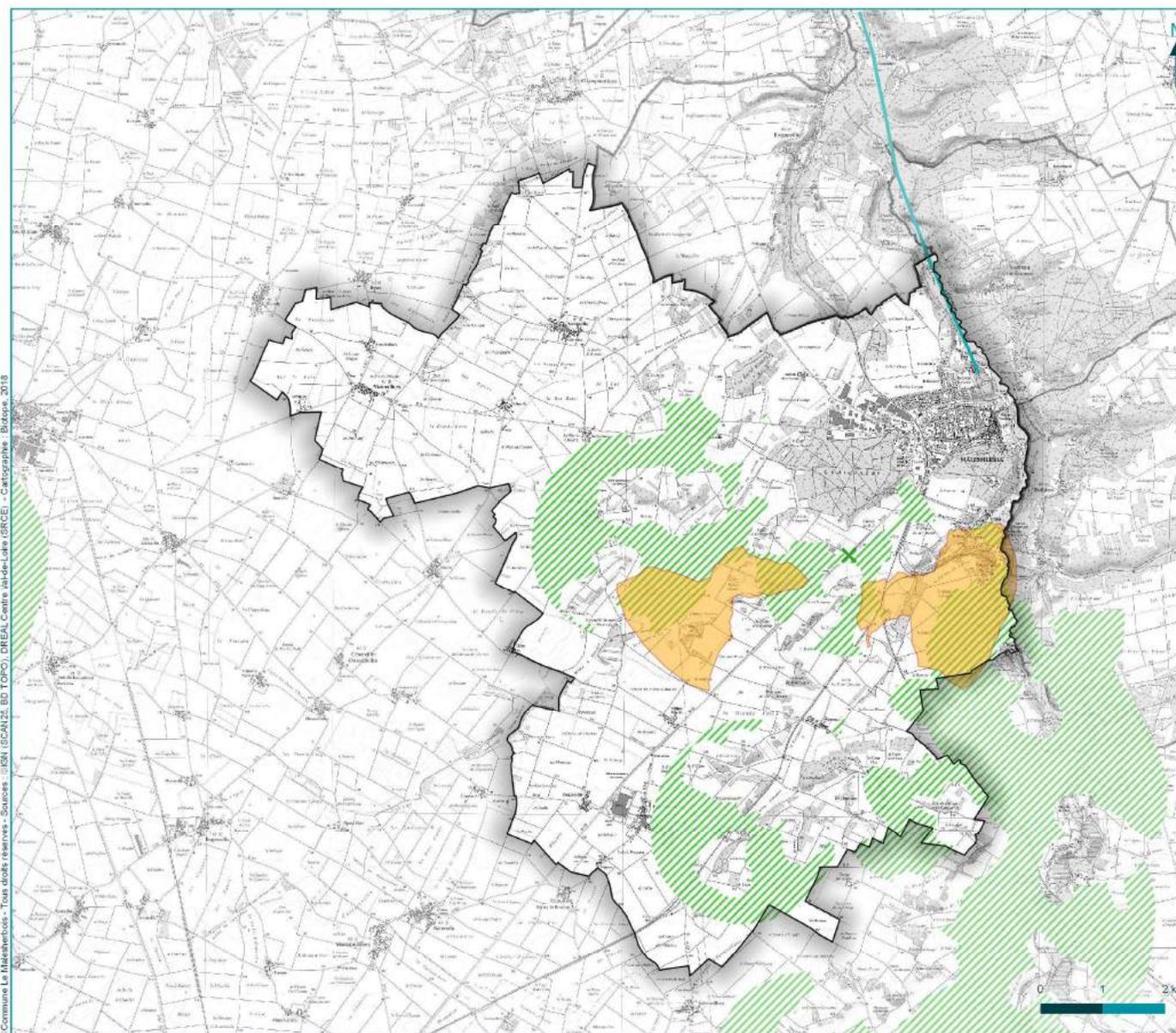


## DÉCLINAISON RÉGIONALE :

La Trame verte et bleue du SRCE Centre Val-de-Loire, janvier 2015

3 Corridors écologiques d'intérêt régional

- Milieux humides
- Milieux boisés
- Milieux calcicoles



## Le Malesherbois au sein de la Trame verte et Bleue régionale

Etat Initial de l'environnement du PLU de la Commune Le Malesherbois

### Corridors écologiques

- Sous-trame des milieux forestiers
- Sous-trame des milieux de pelouses calcaires

### Corridor interrégional

- Sous-trame des milieux humides

### Obstacles écologiques

- Sous-trame des milieux forestiers

### Autres informations

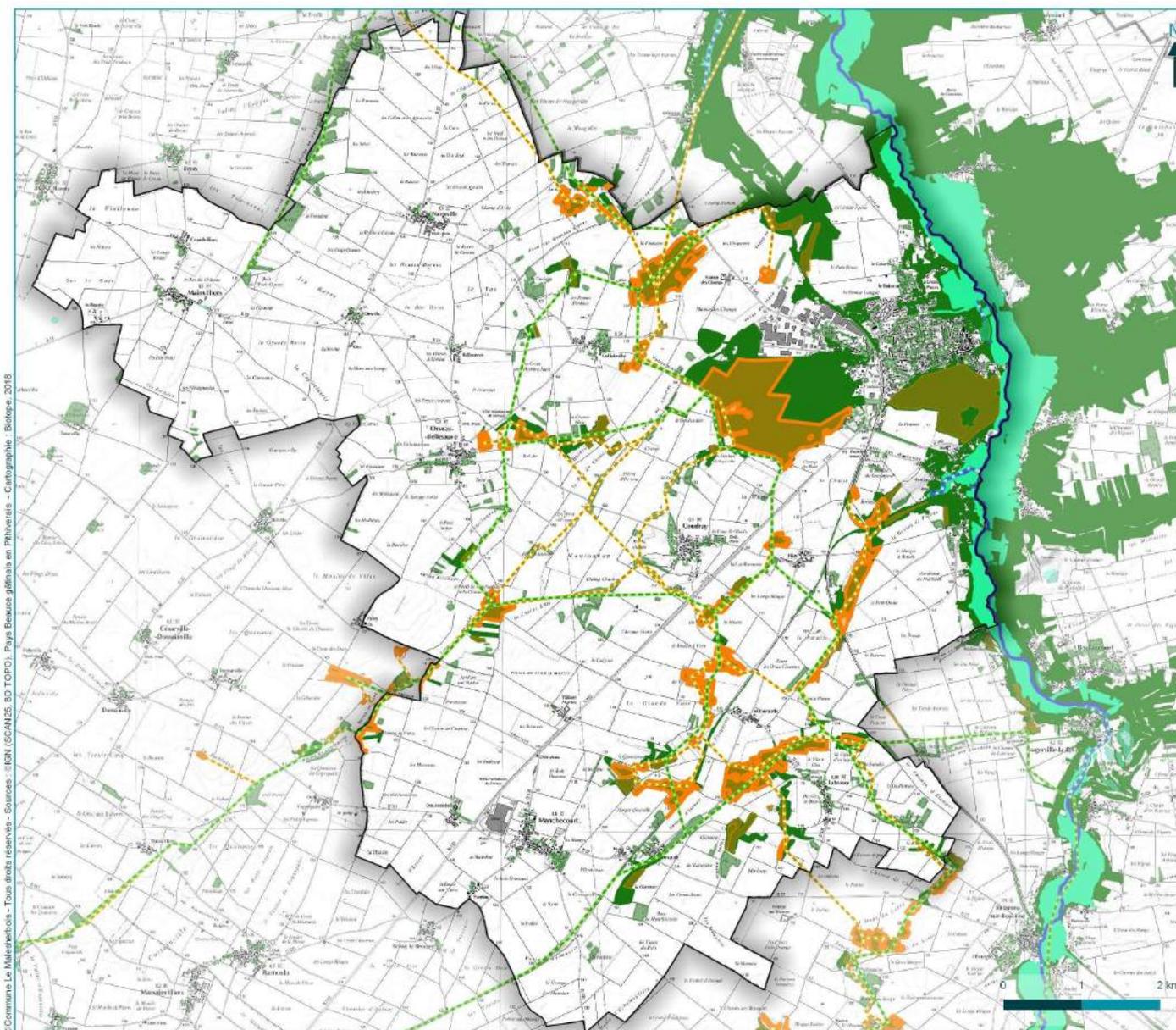
- Limite communale



## DÉCLINAISON À L'ÉCHELLE DU PAYS: TVB du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais

4 sous-trames :

- Milieux boisés
- Milieux calcicoles
- Milieux aquatiques
- Milieux humides



© Commune Le Malesherbois - Tous droits réservés - Sources : IGN (SCAN25, BD TOPO), Pays Beauce gâtinais en Pithiverais - Cartographie - Biotope - 2018



## Trame verte et bleue du Pays Beauce gâtinais en Pithiverais

Etat initial de l'environnement du PLU de la Commune Le Malesherbois

### Réservoirs de biodiversité

- sous-trame des milieux boisés
- sous-trame des milieux de pelouses calcicoles
- sous-trame des milieux humides
- sous-trame des milieux aquatiques

### Corridors écologiques

- sous-trame des milieux boisés
- sous-trame des milieux de pelouses calcicoles
- sous-trame des milieux humides

### Autres milieux support

- sous-trame des milieux boisés
- sous-trame des milieux de pelouses calcicoles
- sous-trame des milieux humides

### Autres informations

- Limite communale

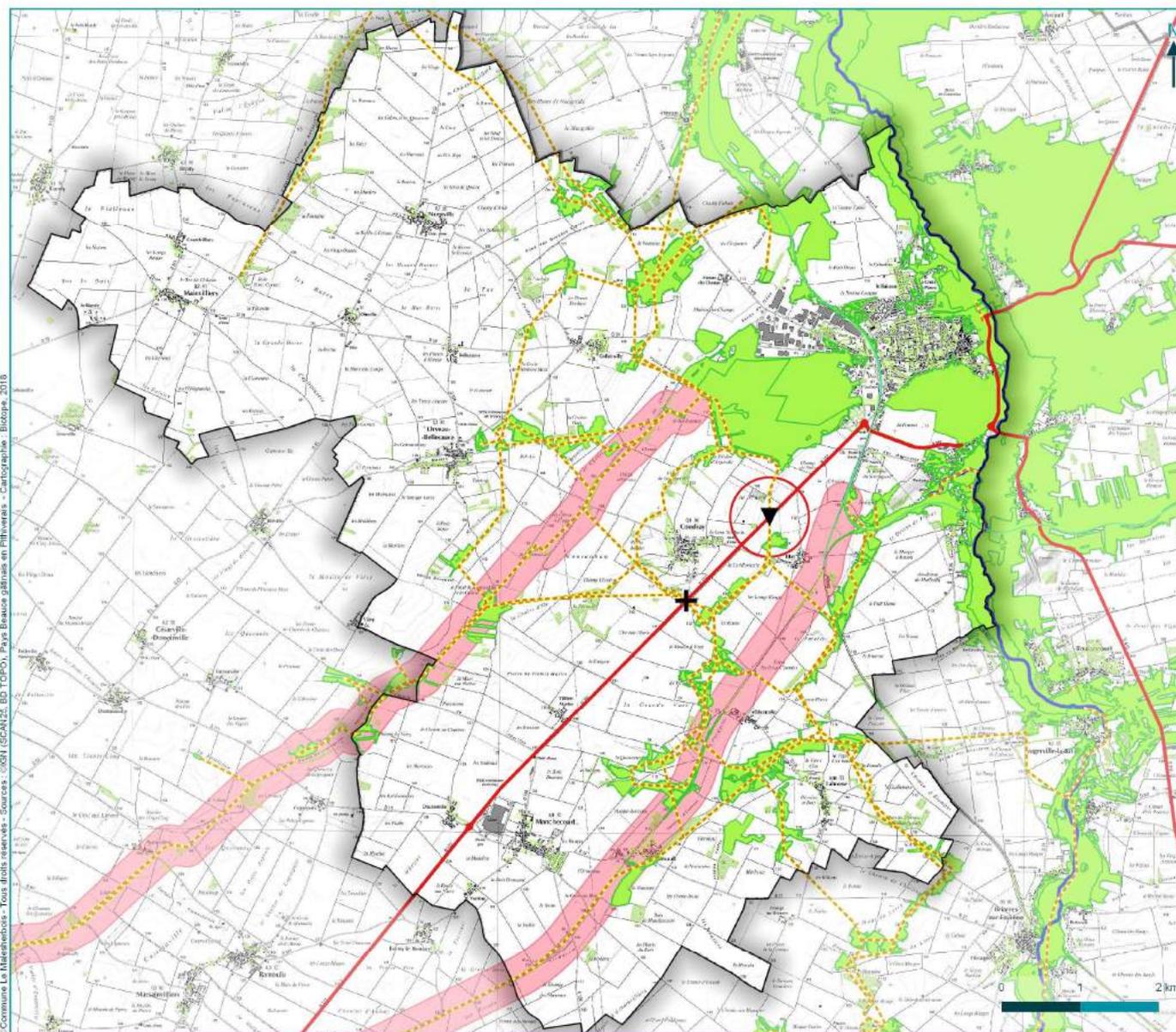


## DÉCLINAISON À L'ÉCHELLE DU PAYS: TVB du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais

Fragmentation du territoire :

- N152
- D 948 et 949 autour de Malesherbes

Les continuités boisées à renforcer ou à valoriser



### Trame verte et bleue du Pays Beauce gâtinais en Pithiverais - Carte des enjeux

Etat initial de l'environnement du PLU de la Commune Le Malesherbois

#### Continuités écologiques

- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques
- Autres milieux support

#### Obstacles et fragmentation

- sous-trame des milieux boisés
- sous-trame des milieux de pelouses calcicoles
- Route N152, D949 et D948

#### Enjeux

- Continuités à renforcer ou à valoriser
- Corridors à restaurer

#### Autres informations

- Limite communale



## LA TRAME VERTE ET BLEUE

## ATOUPS

- Une trame verte et bleue bien définie à l'échelle du pays
- L'Essonne source de milieux d'une grande capacité d'accueil pour la faune et la flore
- Une sous trame des milieux calcaires

## FAIBLESSES

- Une sous-trame des milieux ouverts calcaires fortement liée aux milieux boisés
- Les routes N152, D949 et 948 qui jouent le rôle d'obstacle au déplacement de la faune
- Une TVB moins fonctionnelle au nord-ouest du territoire

## OPPORTUNITÉS

- L'amélioration de la capacité d'accueil et de déplacement de la faune et de la flore
- L'amélioration du cadre de vie par une meilleure intégration des milieux naturels sur le territoire au travers de la Trame verte et bleue
- Communiquer et sensibiliser à la thématique du patrimoine naturel, appui avec les 3 structures techniques (SIARCE, SMORE et Pays)

## MENACES

- La fragmentation des milieux naturels par l'urbanisation et l'augmentation de l'emprise agricole
- La fragilité des milieux ouverts en raison de l'absence d'une gestion pérenne, notamment pour la sous-trame des milieux calcaires

## LES ENJEUX

- Préserver la diversité d'habitat du territoire permettant une forte interaction entre les milieux ouverts et fermés, il favorise le déplacement de nombreuses espèces et augmente les capacités d'accueil de la faune et de la flore sur le territoire.
- Améliorer les capacités d'accueil et de déplacement de la faune au nord-ouest de la commune

# 04

## Le composantes autres de l'environnement

P L U

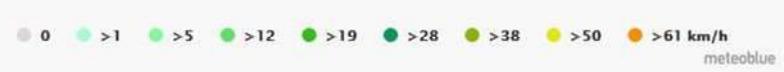
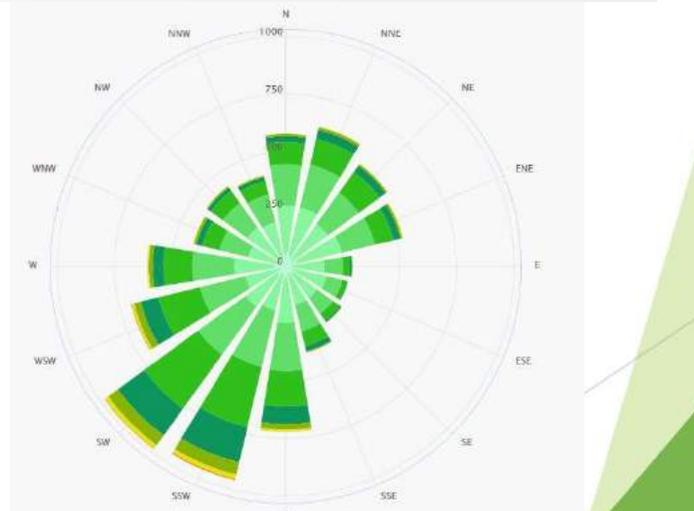
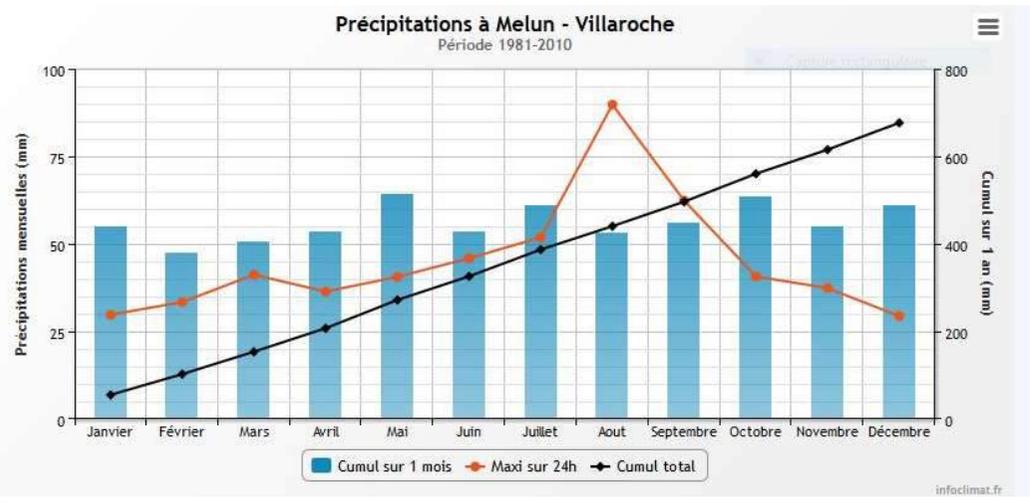
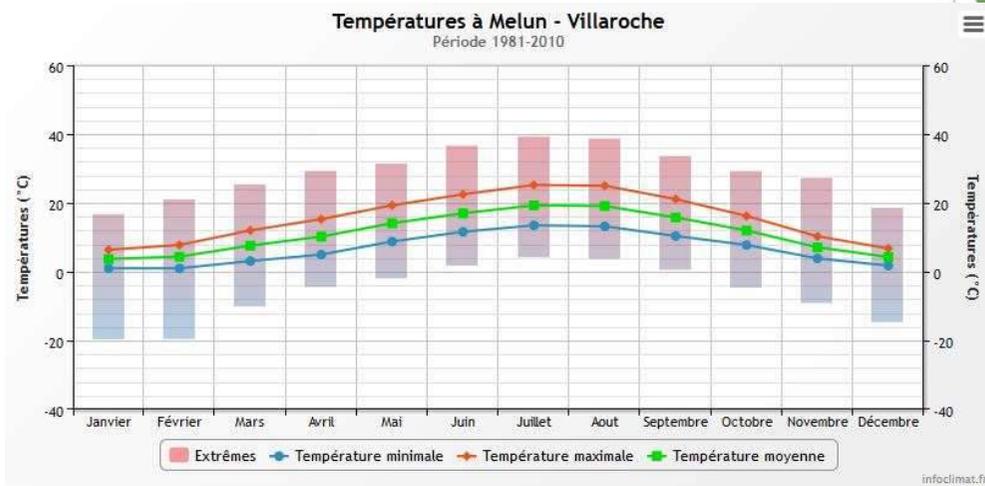
---



## 1. Contexte climatique et évolution

### Un climat dit océanique dégradé

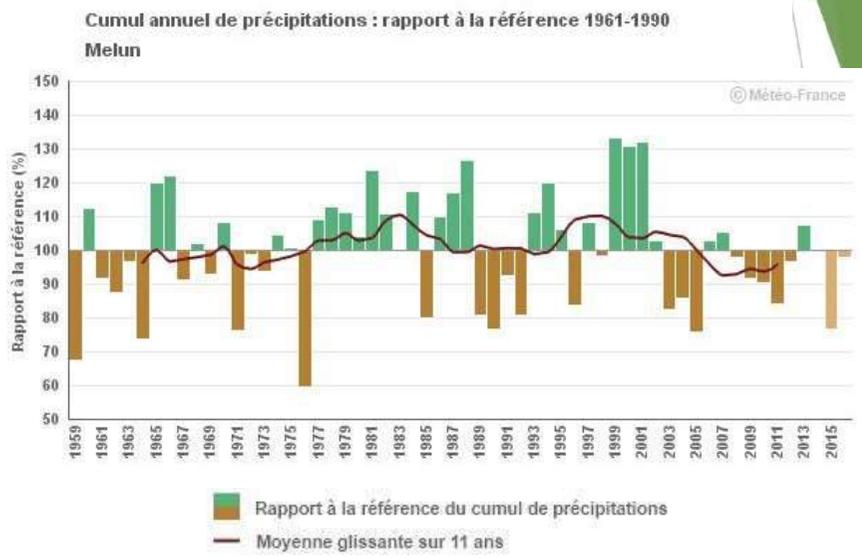
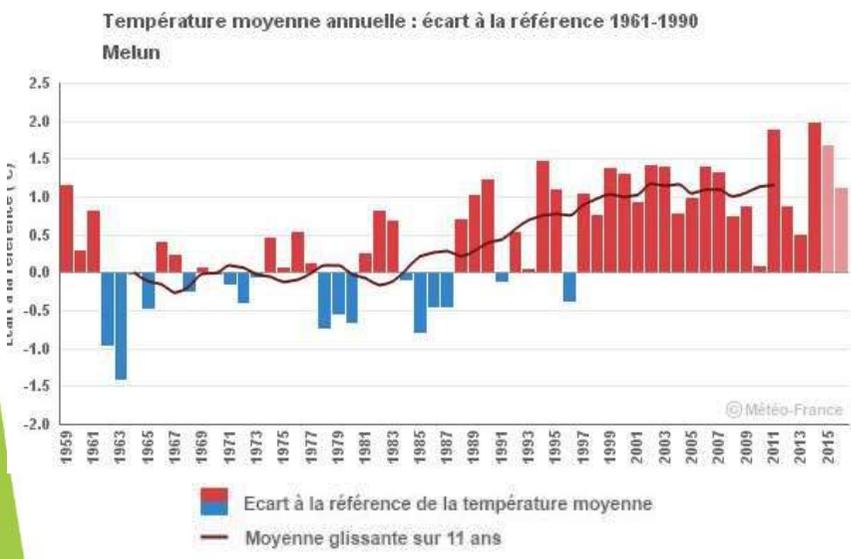
- Des températures douces,
- Des précipitations régulièrement réparties
- Des vents de secteur Sud-Ouest, Sud Sud-Ouest



# 1. Contexte climatique et évolution

## Evolution climatique sur les 65 dernières années

- Des températures en nette hausse
- Pas de tendance marquée pour les précipitations annuelles
- De plus en plus de journées chaudes



# 1. Contexte climatique et évolution

## Le climat à venir

- Une évolution envisagée en fonction de différents niveaux de politique climatique
- **Hausse des températures au cours du XXI<sup>e</sup> siècle**, quel que soit le scénario, une stabilisation après 2050 pour le seul scénario RCP2.6
- Pas de changement notable des précipitations annuelles sauf en termes de contrastes saisonniers
- **Augmentation du nombre de journées chaudes au cours du XXI<sup>e</sup> siècle**, quel que soit le scénario : entre plus 16 à 45 jours
- **Diminution du nombre de gelées au cours du XXI<sup>e</sup> siècle**, quel que soit le scénario

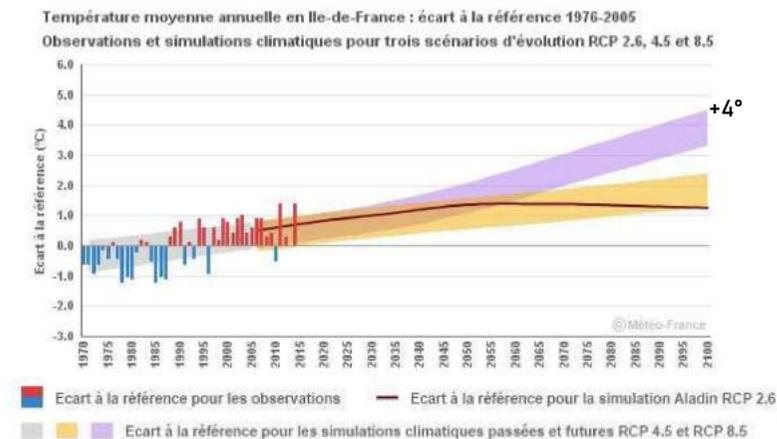
## De nombreux impacts prévisibles

- Des sols de plus en plus secs, une tension accrue pour l'utilisation de l'eau
- Augmentation des risques sanitaires : canicules, pollution atmosphérique
- Dégradation de la qualité des eaux superficielles et des milieux associés

**Enjeux :** développer les mesures d'accompagnement au changement climatique et de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre

### Exemple de mesures d'accompagnement

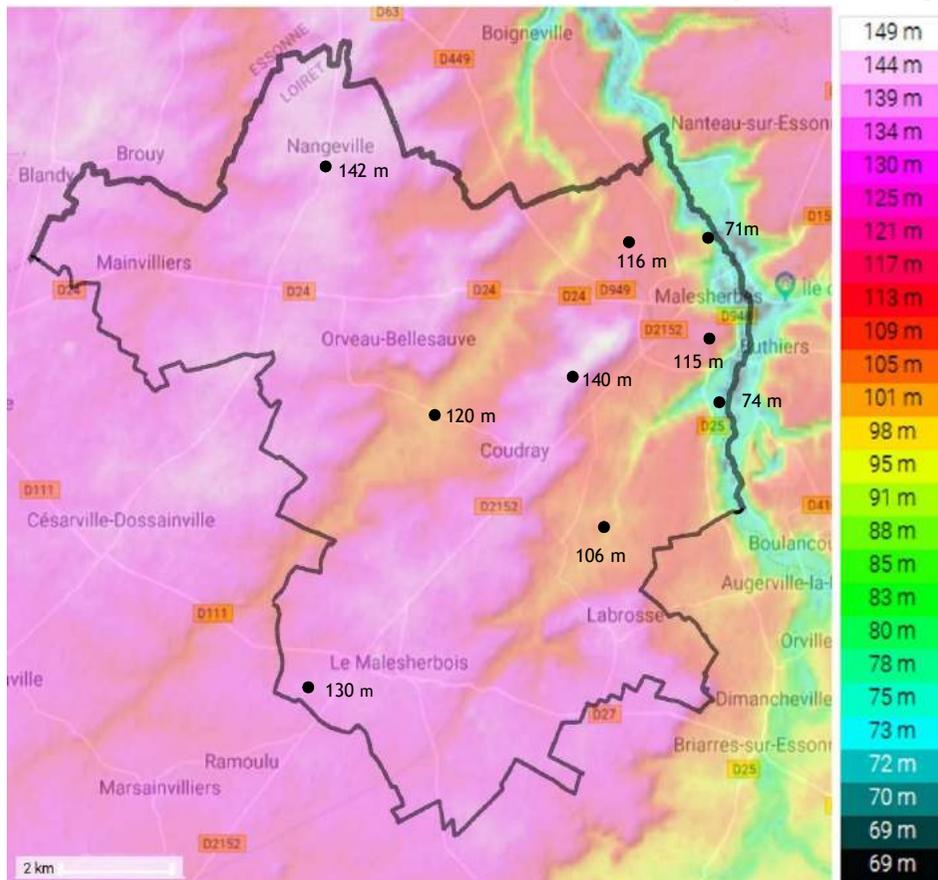
- Intégrer et limiter des risques sanitaires (promotion de l'architecture bioclimatique, renforcement de la végétalisation des zones à urbaniser en vue de favoriser un abaissement des températures, ...)
- Prendre en compte les risques naturels présents et futurs (inondation, aléa retrait gonflement des argiles, ...)
- Limiter la perturbation des écosystèmes en renforçant la préservation des espaces naturels et des corridors biologiques (Trames vertes et bleues).



RCP2.6 : politique climatique visant à faire baisser les concentrations en CO<sub>2</sub>.  
RCP4.5 : politique climatique visant à stabiliser les concentrations en CO<sub>2</sub>.  
RCP8.5 : sans politique climatique.

## 2. Un plateau entaillé de vallons en limite de L'Essonne

Un relief peu marqué au Nord-Ouest – légèrement vallonné dans sa partie centrale  
une cuesta très marquée le long de l'Essonne



Source : topographic-map.com

- Un plateau qui culmine aux environs de 142m au nord (Nangeville)
- Au Nord-Ouest deux vallons faiblement marqués :
  - vallée des Raves puis de Nangeville,
  - vallée de Gollainville
- Dans la partie centrale, deux vallées d'orientation Sud-Ouest / Nord-Est peu encaissées dans leur partie amont :
  - vallée de Péronne, Coudray, Pinson puis Tréau (bassin versant de la Velvette) : une large vallée dans sa partie centrale
  - Vallée St Martin, Intvault, Filay puis Ponteau : une vallée qui rejoint rapidement celle de l'Essonne
- Une vallée de l'Essonne et des zones de confluence aux pentes très marquées.

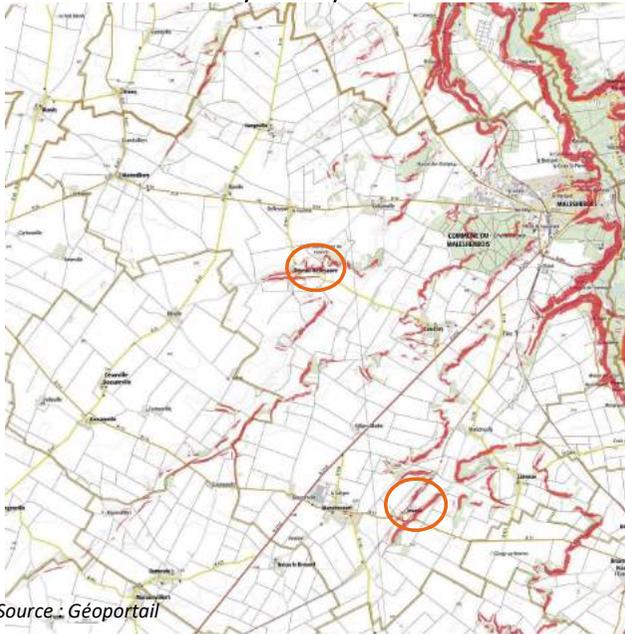
## 2. Un plateau entaillé de vallons en limite de L'Essonne

Des secteurs de pente supérieure à 10 % limités le long des vallons adjacents

Seuls le bourg Orveau-Bellesauve et le hameau d'Intvault sont implantés dans des secteurs de pente

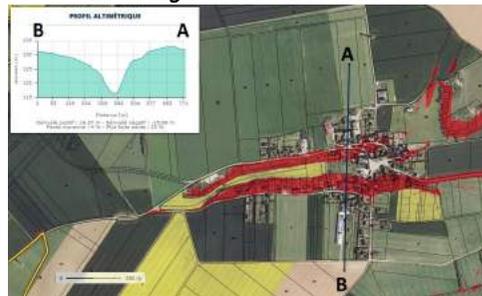
04

Secteurs de pente supérieure à 10%



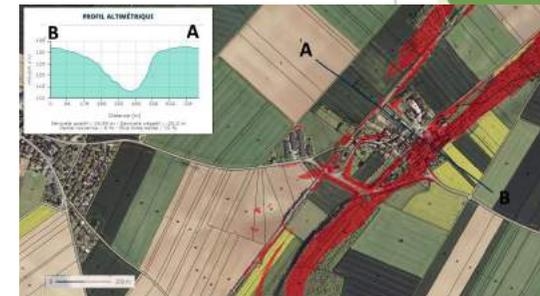
Source : Géoportail

Le bourg d'Orveau-Bellesauve



Moins de 20m de dénivelée

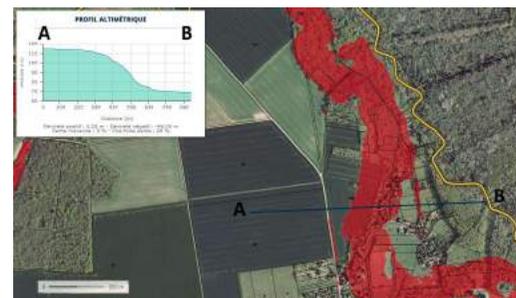
Intvault



Environ 20m de dénivelée

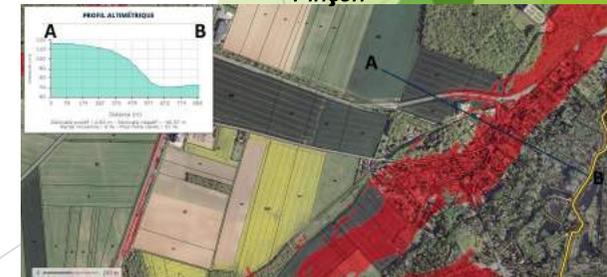
Le long de la vallée de l'Essonne et des débouchés des vallons adjacents des secteurs bâtis sur de fortes pentes  
Des dénivelées atteignant les 40, 45 m : Rouville, Pinçon, Ponteau, Trézan

Rouville



45m de dénivelée

Pinçon



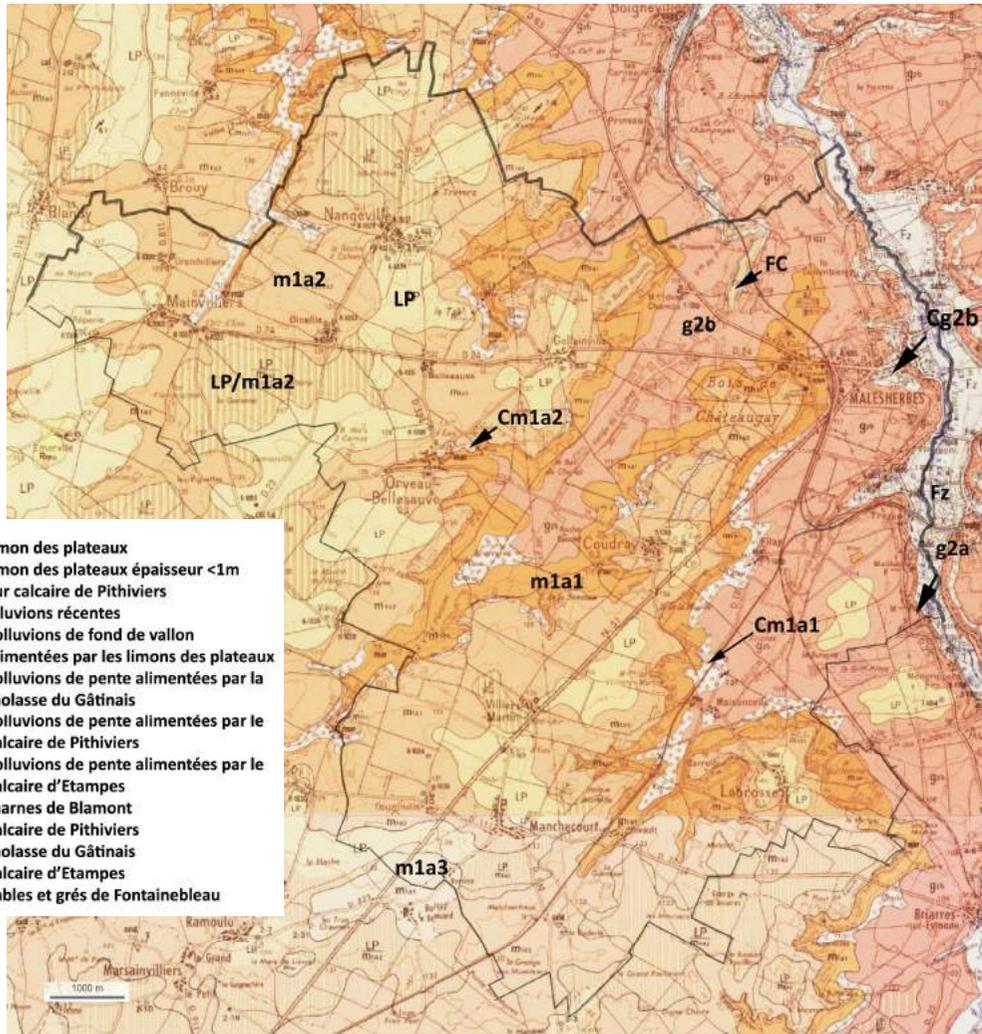
67

46m de dénivelée

### Enjeux

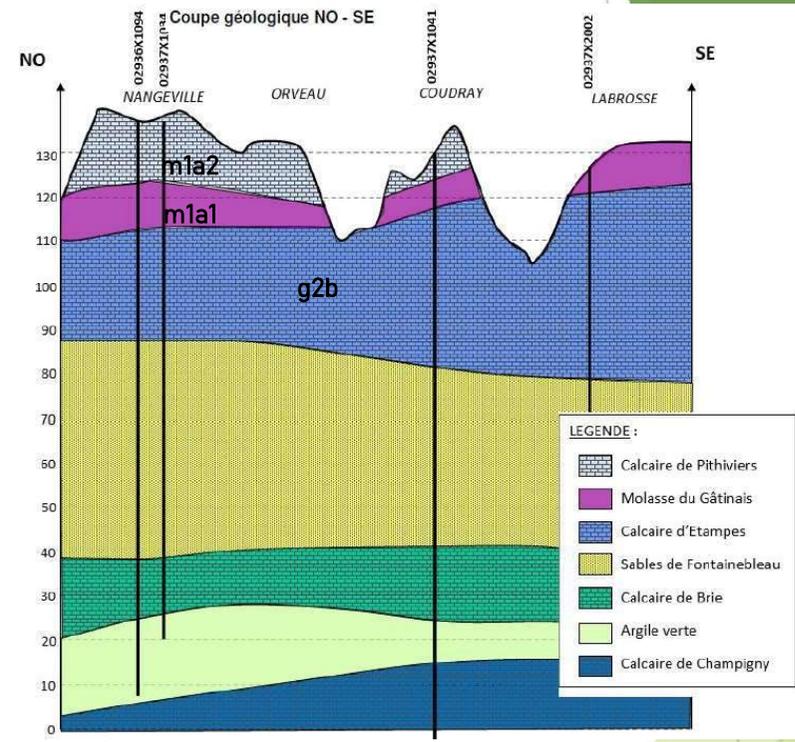
- Prendre en compte le risque ruissellement / habitat
- Maintenir les éléments qui limitent le ruissellement

# 3. Géologie et ressources minérales



- LP : limon des plateaux
- LP/m1a2: limon des plateaux épaisseur <1m sur calcaire de Pithiviers
- Fz : alluvions récentes
- FC : colluvions de fond de vallon alimentées par les limons des plateaux
- Cm1a1 : colluvions de pente alimentées par la molasse du Gâtinais
- Cm1a2 : colluvions de pente alimentées par le calcaire de Pithiviers
- Cg2b : colluvions de pente alimentées par le calcaire d'Etampes
- m1a3 : marnes de Blamont
- m1a2 : calcaire de Pithiviers
- m1a1 : molasse du Gâtinais
- g2b : calcaire d'Etampes
- g2a : sables et grés de Fontainebleau

Extrait des cartes géologiques au 1/50 000 de Malesherbes et Pithiviers



Source : Recherche d'une nouvelle ressource – Le Malesherbois – UP – mars 2016

- Dans le cadre du Schéma Régional des Carrières en cours d'élaboration, la formation des sables et grés de Fontainebleau est reconnue d'intérêt national.
- Mais on se situe dans des secteurs de contraintes environnementales fortes (site classé, site Natura 2000) où l'implantation de carrières est non ou très peu envisageable

# 4. Eaux souterraines : la nappe de Beauce

04

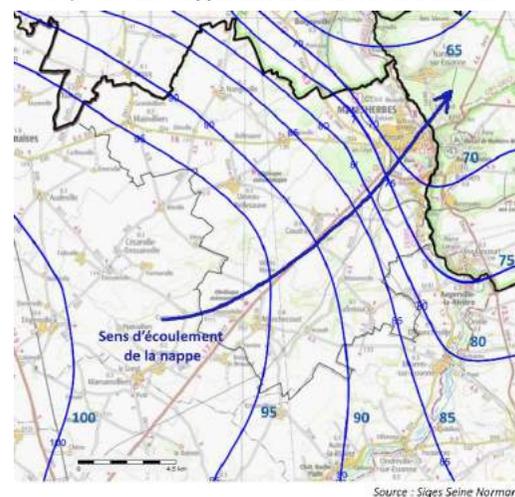
## Une nappe vulnérable, polluée avec une tendance à la baisse de son niveau

- Une nappe composée de plusieurs systèmes aquifères : calcaires de Pithiviers, d'Etampes, Sable de Fontainebleau, calcaire de Brie, de Champigny.
- Un drainage de la nappe par l'Essonne, un écoulement vers le Nord Est
- De longs cycles pluriannuels, une forte inertie, une stabilisation depuis 2015 à un niveau bas

Fluctuations piézométriques de la nappe de Beauce à Malesherbes



Izopièzes de la nappe de Beauce - Hautes eaux 2002



- Une nappe libre au niveau du Malesherbois très vulnérable dans la partie affleurante du calcaire avec des teneurs en nitrates préoccupantes mais aussi en pesticides
- Une nappe très sollicitée pour l'alimentation en eau potable et l'irrigation,
- Une gestion volumétrique des prélèvements d'irrigation mise en place depuis 1999,
- Une nappe classée en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) : zone où est constatée une insuffisance, autre qu'exceptionnelle des ressources par rapport aux besoins

69

## 4. Eaux souterraines

04

### La nappe de la craie séno-turonienne : peu affectée par la pollution mais souvent peu productive

- Une nappe profonde, captive donc peu affectée par les pollutions mais avec des débits souvent modestes.
- En domaine profond la craie n'est plus considérée comme un aquifère productif.
- Une nappe réservée à l'alimentation en eau potable (NAEP)

### La nappe de l'Albien et du Néocomien

- Au niveau du Malesherbois la nature sableuse du réservoir et sa profondeur la rendent difficilement exploitable
- Une nappe classée en Zone de Répartition des Eaux (ZRE)

### Etat de la masse d'eau Nappe de Beauce et craie séno turonienne et objectifs

- Etat des lieux 2013 :
  - Un état quantitatif médiocre
  - Un état qualitatif médiocre (nitrates, pesticides) avec une tendance significative des nitrates à la hausse
- Risque de non atteinte des objectifs environnementaux : effectif
  - Etat quantitatif : respect de l'objectif (du fait de la mise en œuvre des mesures de gestion définies par le SAGE et les SDAGE)
  - Etat qualitatif : risque de non atteinte
- Objectif du SDAGE : atteinte du bon état d'ici 2027
  - Objectif quantitatif : bon état en 2021
  - Objectif qualitatif : bon état en 2027 (report du à l'inertie forte du milieu, vulnérabilité et pression agricole)

### Enjeux

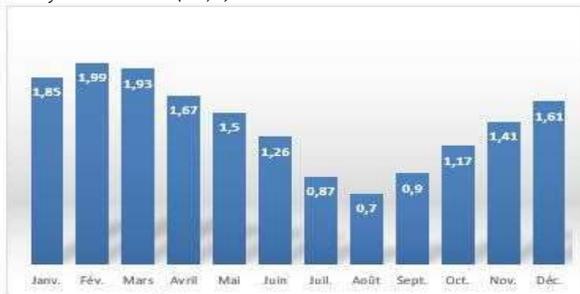
- *Contribuer à la réduction de la consommation d'eau potable (utilisation des eaux de toiture pour l'arrosage...)*
- *Ne pas contribuer à la dégradation de la ressource (prise en compte des périmètres de protection de captage, suivi rapproché des assainissements individuels,...)*

70

# 5. Eaux superficielles

- Un réseau hydrographique peu développé en raison de la perméabilité des terrains : un seul cours d'eau l'Essonne
- Deux masses d'eau superficielles au titre de la DCE : l'Essonne et la Velvette (prend sa source à Boigneville)
- L'Essonne :
  - alimentée en partie par les eaux de la nappe des calcaires de Beauce
  - des fluctuations de débit peu importantes
  - un état écologique moyen en 2013 du fait des nitrates et de l'Indice Biologique Global Normalisé (lié au courant faible à très faible)
  - un mauvais état chimique lié aux HAP (hydrocarbure aromatique polycyclique), aux phtalates (DEPH), aux produits phyto-sanitaires (DDT24)
  - classé en liste 1 (interdiction ouvrages obstacles à la continuité écologique)
  - Classement en ZRE (Zone de Répartition des Eaux) du bassin des cours d'eau liés à la nappe de Beauce

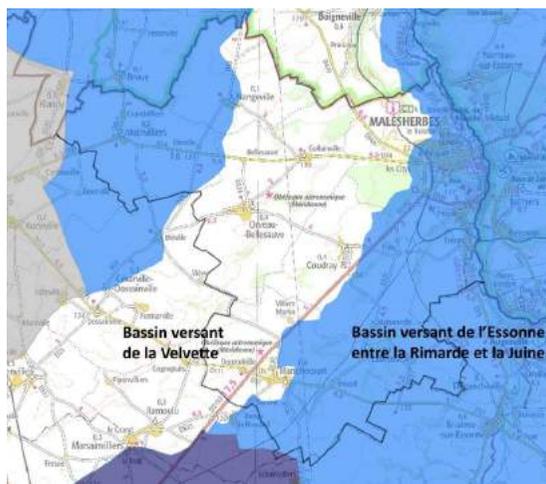
Débâts moyens mensuels (m3/s) de l'Essonne à Boulancourt calculé de 1985 à 2018



Source : Hydro-eaufrance

## Enjeu

- Ne pas contribuer à dégrader l'état écologique et chimique de l'Essonne (gestion des eaux pluviales, encadrement de l'urbanisation dans la vallée,...).

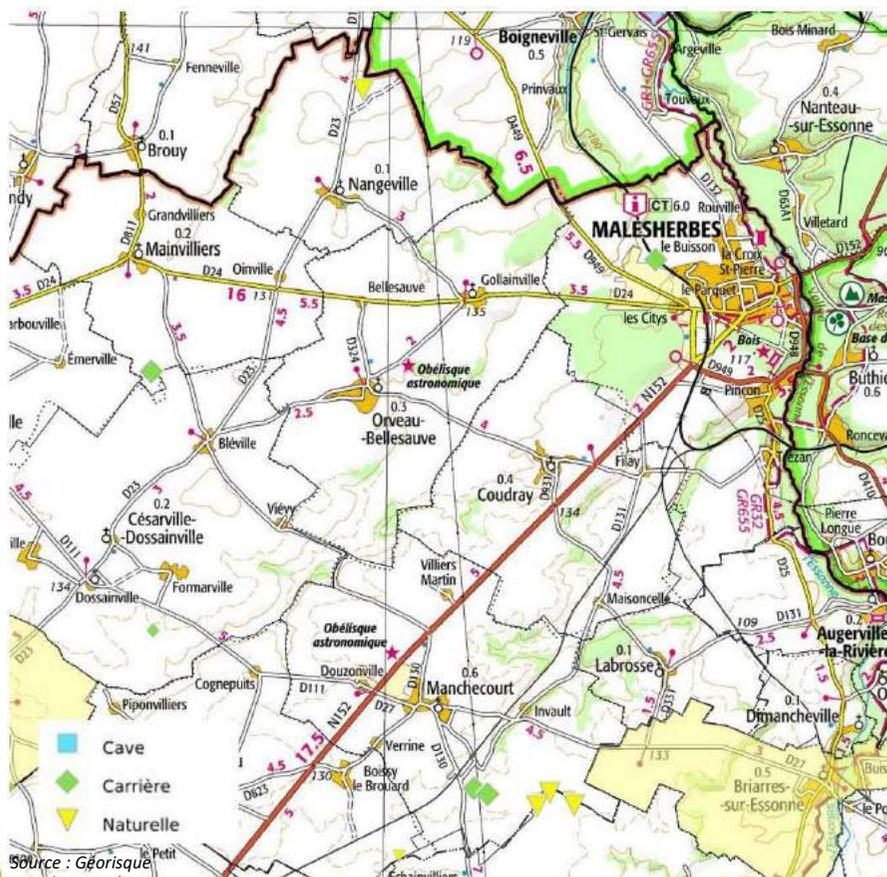


L'état des lieux 2013 - SDAGE Seine Normandie 2016-2021 de l'Essonne du confluent de la Rimarde au confluent de la Juine

Nom ME	code ME	Etat physico-chimique 2013	Etat Biologique 2013	Ecologique			Chimique			Paramètres déclassants	
				Etat 2013	Objectif d'état	délaï	Etat 2013	Objectif d'état	délaï	Ecologique	Chimique
L'Essonne du confluent de la Rimarde (exclu) au confluent de la Juine (exclu)	FRHR93B	Moyen	Moyen	Moyen	Bon état	2015	Mauvais	Bon état	2027	IBGN, NO2	HAP, DEHP, Phytosanitaires

# 6. Risques naturels

## Cavités souterraines : peu nombreuses et essentiellement hors zone urbaine



- Les cavités éloignées de toute zone bâtie :
  - Quatre cavités naturelles (Nangeville, Manchecourt)
  - Trois anciennes carrières (Mainvilliers, Manchecourt)
- Malesherbes : une ancienne carrière en zone d'activités (Ui)

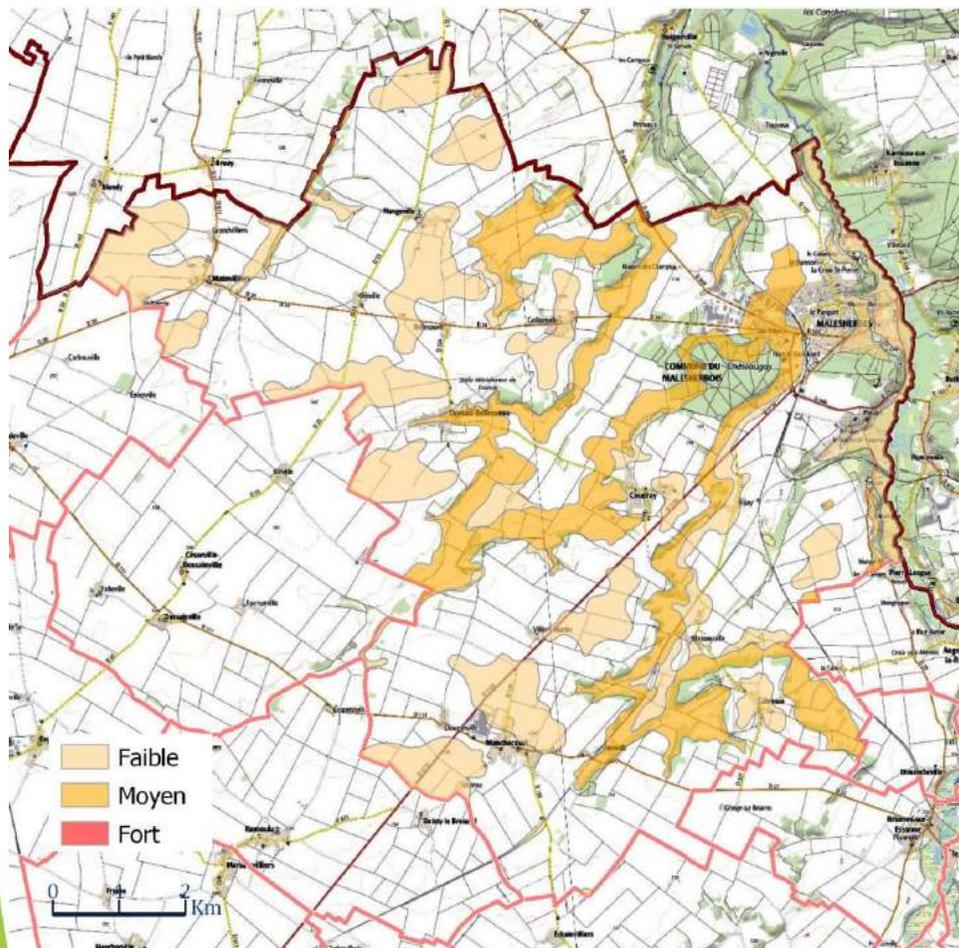


Mouvement de terrain : un risque très limité lié aux cavités naturelles (dolines)

*Risques naturels et technologiques : un enjeu de préservation des biens et des personnes*

# 6. Risques naturels

## Aléa retrait gonflement des argiles : un risque très limité et localisé

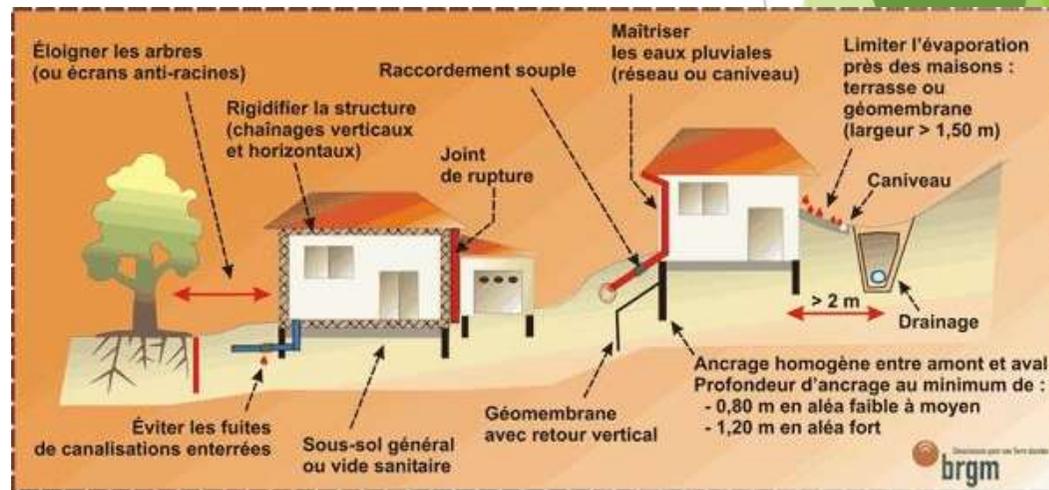


Source : Géorisque

Comité technique N°3 – Paysage naturel, Patrimoine et Environnement

- Un risque moyen au niveau des affleurements de la molasse du Gâtinais (bourg d'Orveau-Bellesauve et Ouest de Malesherbes)
- Un risque faible au niveau des limons des plateaux, des marnes de Blamont et des alluvions récentes

Le respect de simples dispositions constructives permet de limiter les risques



# 6. Risques naturels

04

## Inondation par débordement de cours d'eau le Plan de Prévention du Risque inondation de la vallée de l'Essonne

- Approuvé par arrêté inter-préfectoral du 12 juin 2012
- A valeur de servitudes
- Cinq zones réglementaires

Aléas	Enjeux	Zones non urbanisées	Zones urbanisées	Centres urbains
Faible		Orange	Ciel	Vert
Moyen à fort		Rouge	Saumon	Vert
Très fort		Rouge	Rouge	Rouge

- Le règlement du PPRi
  - **zone rouge** : le principe est *d'interdire toute construction nouvelle* dans ces zones qui servent à l'écoulement et l'expansion des crues. Cependant, *le bâti existant* est reconnu et *pourra être conforté*. Cette zone peut recevoir sous conditions certains aménagements de terrain de plein air et des équipements à usage agricole, sportif, récréatif ou de loisir ;
  - **zone orange** : le principe est *d'interdire toute construction nouvelle* dans cette zone qui sert à l'écoulement et l'expansion des crues. Toutefois, *peuvent y être autorisées des extensions de construction d'habitation existante* en dehors des travaux de mise aux normes de confort. De même qu'en zone rouge, cette zone peut recevoir sous conditions certains aménagements de terrain de plein air et des équipements à usage agricole, sportif, récréatif ou de loisirs ;
  - **zone saumon** : le principe est de *pérenniser la vocation urbaine de cette zone* ;
  - **zone ciel** : le principe d'urbanisation de cette zone est *d'améliorer la qualité urbaine en autorisant les constructions nouvelles*. Pourront être autorisées les opérations d'aménagement en respectant certaines prescriptions ;
  - **zone verte** : il est autorisé la construction, la transformation et le renouvellement du bâti existant des centres urbains en zones d'aléas faible à fort.

74

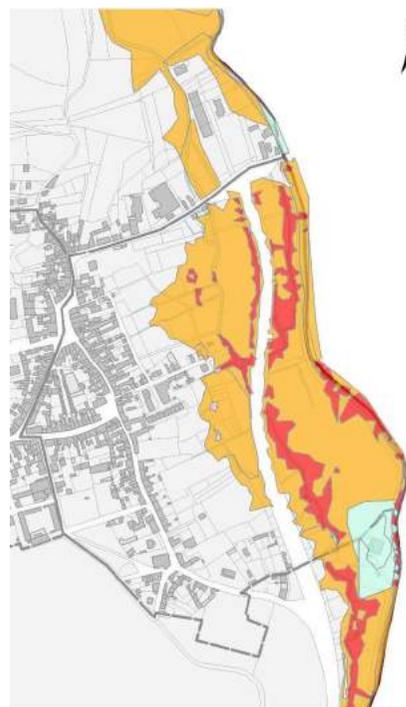
# 6. Risques naturels

## Inondation par débordement de cours d'eau : le PPRi de la vallée de l'Essonne



Comité technique N°3 – Paysage naturel, Patrimoine et Environnement

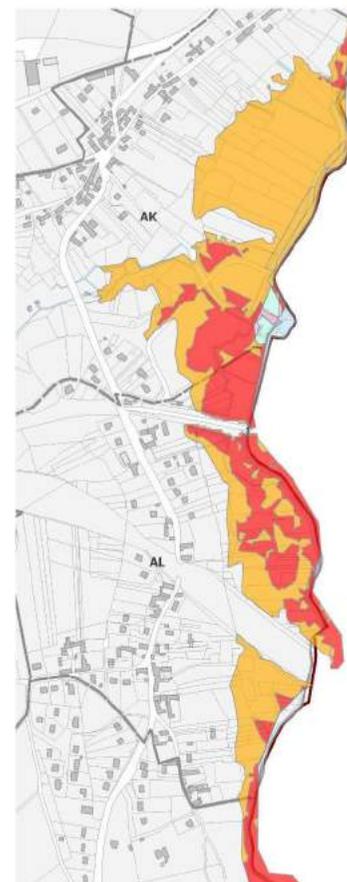
Zoom sur les secteurs bâtis proches du périmètre du PPRi



Est de l'hyper centre

- rouge
- orange
- saumon
- ciel

0 62,5 125 250 Mètres



Secteur de Pinçon et Trézan

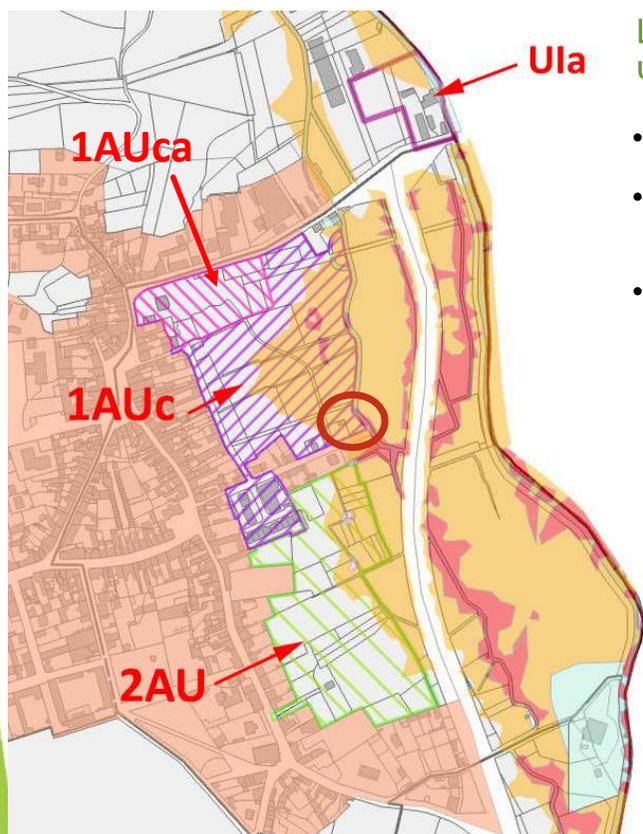
5

04

# 6. Risques naturels

## Inondation par débordement de cours d'eau : le PPRi de la vallée de l'Essonne

Sur Malesherbes les zones oranges et rouges du PPRi correspondent essentiellement aux zones N (zone naturelle) et NL (espace naturel accueillant les équipements de loisirs et sportif).



Les secteurs du PPRi concernés par un zonage en zone urbaine ou à urbaniser du PLU de Malesherbes

- Ula : petit pôle artisanal et commercial de la commune (rue Cochery).
- 1AUc : secteur dit des Jardins, qui correspond à une zone à urbaniser destinée prioritairement à l'habitat.
- Les franges d'une zone 2AU destinée à court, moyen terme à des équipements sportifs, de loisirs ou pédagogique.

Le règlement graphique et écrit doit respecter à minima le règlement du Plan de Prévention du Risque inondation de la vallée de l'Essonne. Le secteur 1AUc des Jardins au PLU actuel est tout particulièrement concerné.

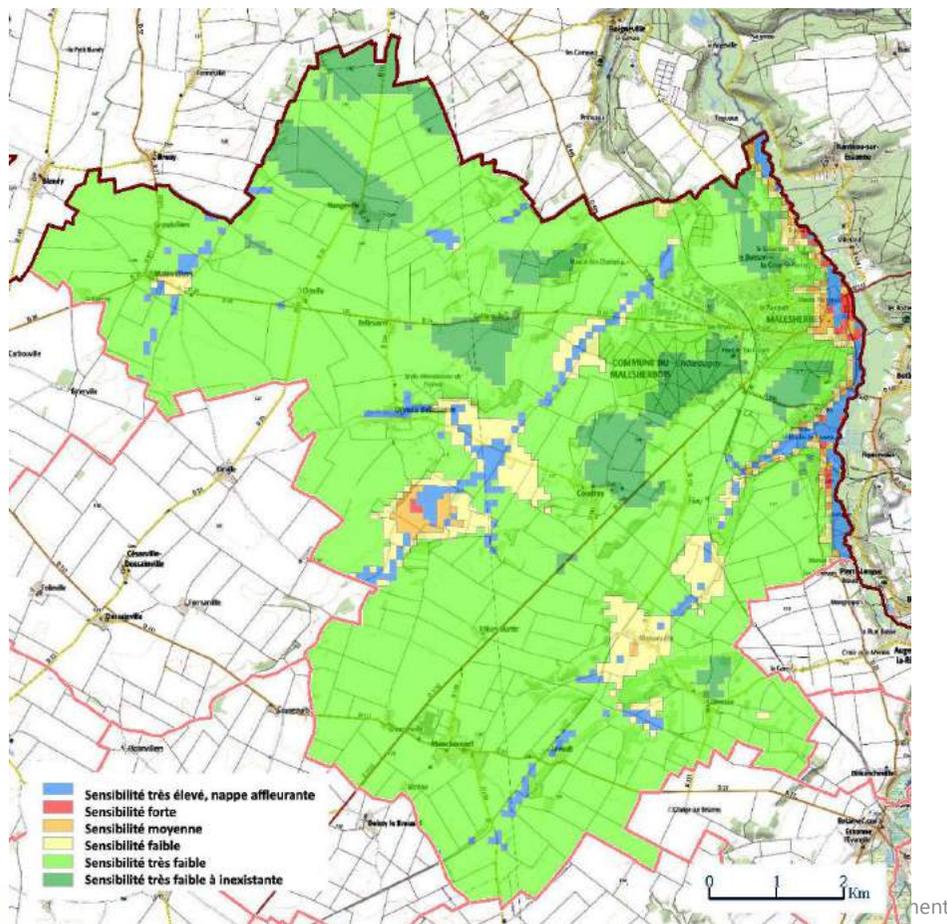
Il reste à vérifier si lors des inondations de 2016 des parcelles non incluses dans le PPRi, bâties ou proches du bâti ont été inondées.

Un seul bâtiment situé dans la zone orange du PPRi à l'extrémité de la rue de Chateaubriand a priori en ruine



## 6. Risques naturels

Inondation par remontée de nappe – une carte de sensibilité indicative qui ne peut être exploitée qu'à l'échelle du 1/100 000ème donc en aucun cas au niveau parcellaire



Echelle de limite d'exploitation de la carte

Comité technique N°3 – Paysage naturel, Patrimoine et Environnement

Hors vallée de l'Essonne une sensibilité moyenne à très élevée (nappe affleurante) :

- Est du bourg de Mainvilliers,
- Fond de vallée au bourg à Orveau-Bellesauve,
- Hameau de Maisoncelle.

Lors des rencontres avec ces communes, aucune n'a signalé de phénomène de remontée avéré de nappe.

Secteur de la vallée de l'Essonne et de son bras « le Ponteau » :

- nappe affleurante.
- Le degré de précision de la carte (1/100 000) ne permet pas d'indiquer les éventuels secteurs bâtis situés dans une zone de forte sensibilité aux remontées de nappe.

### Inondation par ruissellement

Aucune commune déléguée (hors Malesherbes) n'a signalé d'inondation de zone bâtie par ruissellement des eaux pluviales (débordement de mare).

Sur Manchecourt le débordement d'une nappe est signalé à Verrine mais sans inondation de bâtiment.

# 7. Risques technologiques

## Canalisation de gaz GRTgaz – servitudes

**Servitude d'implantation** (art L555-27 du code de l'environnement) : comporte une bande de servitudes fortes (interdiction de toute construction et plantation d'arbres ou arbustes...) et une bande de servitudes faibles (accès).

**Servitude liée au risque** (art L555-16 et R555-30b) : arrêté préfectoral du 4 oct 2016

- Affecte l'utilisation du sol pour les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur
- Trois niveaux d'effets SUP1 à 3

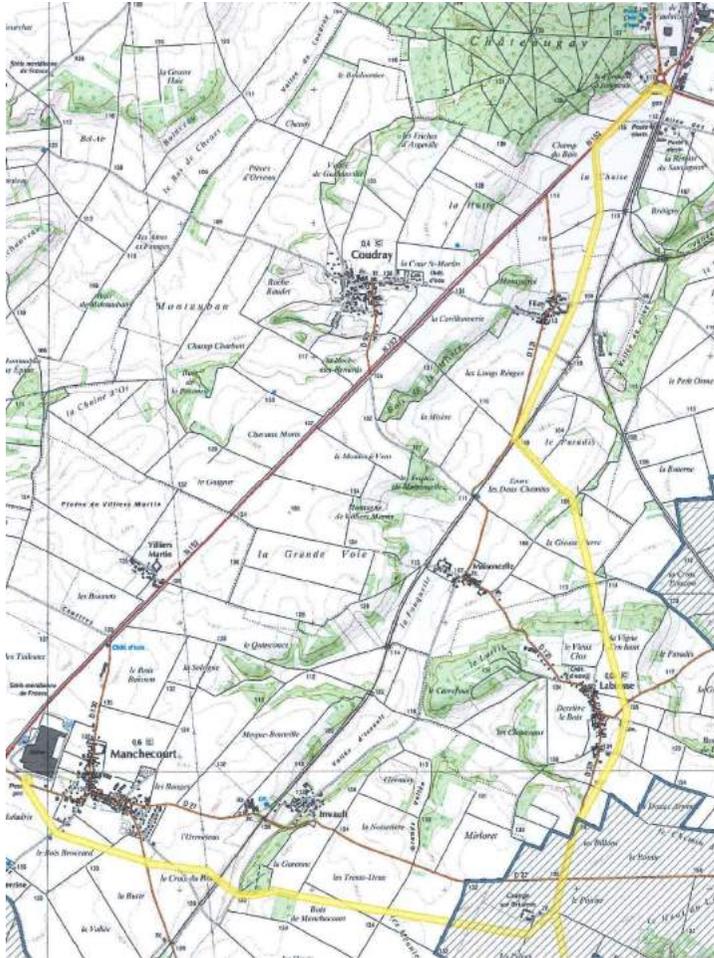
Nom des canalisations	Communes déléguées concernées	Diamètre nominal	Longueur (m)	Distance SUP (m de part et d'autre de la canalisation)		
				SUP 1	SUP2	SUP3
DN100-1999-BRT Manchecourt	Manhecourt	100	3574.85	25	5	5
DN100-1999-BRT Manchecourt	Manhecourt	80	0.15	15	5	5
DN100-1994-BRT Malesherbes	Malesherbes Labrosse Coudray	100	Malesherbes 1569.84 Labrosse 1880.61	25	5	5

Poste	Distance SUP	
	SUP 1	SUP2-3
Manhecourt livraison	35	6
Malesherbes coupure/livraison	35	6

04

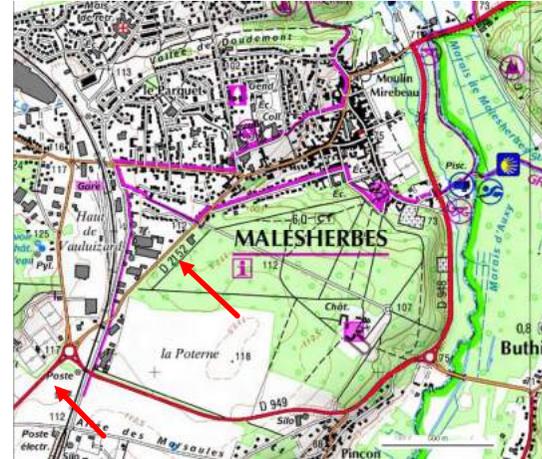
# 7. Risques technologiques

## Canalisation GRTgaz – servitudes – SUP1



Comité technique N°3 – Paysage naturel, Patrimoine et Environnement

## RD2152 : Risque transport de matières dangereuses



XPO : site SEVESO seuil bas

Ne génère pas de contraintes hors des limites de propriété



## 8. Pollutions et nuisances

### Un ancien site pollué traité et réaménagé faisant l'objet d'une servitude

- Avant traitement : pollution par les hydrocarbures du sol et de la nappe
- Dépollution en 2009
- Les servitudes portent notamment sur :
  - l'usage des sols :
    - ✓ usages autorisés : industriel, aménagement d'un musée privé dans un hall du bâtiment du site dont l'accès est situé en dehors des zones contaminées localisées à 500m.
    - ✓ l'implantation de canalisations d'eau potable,
    - ✓ les travaux de remaniement des sols.
  - l'usage des eaux souterraines : interdiction d'utilisation des eaux souterraines au droit du site.
  - le droit d'accès et la conservation des ouvrages de surveillance des eaux souterraines.
- Un site aujourd'hui utilisé par l'entreprise PAPREC et l'Atelier Musée de l'imprimerie



*Pollutions et nuisances :  
des enjeux d'évitement des risques sanitaires et de cadre de vie*

# 8. Pollutions et nuisances

## Sites potentiellement pollués – base de données basias

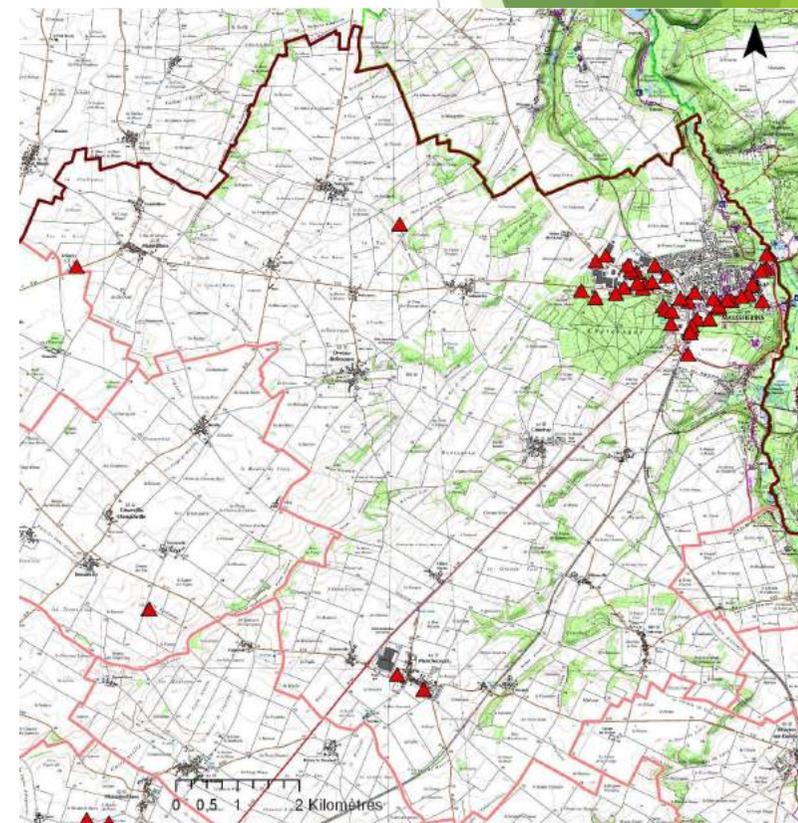
- L'inventaire ne préjuge pas de la pollution effective
- Certains sites connus ne sont pas recensés (dépôt de déchets inertes vallée de Filay)
- Quatre sites hors Malesherbes dont 2 situés en zone urbaine (La Raperie et Est de Manchecourt).
- Des sites massivement situés sur Malesherbes dont un certain nombre hors zone d'activités ou industrielle.

## Secteurs d'information sur les sols

- Inventaire élaboré par l'état
- Comprend les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publiques et l'environnement.
- Inventaire non finalisé sur le Loiret mais au 17/09/2018 aucun site identifié sur Le Malesherbois.

## Enjeux

- *Pour la préservation de la santé des personnes ces sites pourraient être répertoriés au niveau du règlement graphique.*
- *Au niveau du règlement écrit la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution pourrait être préconisées, notamment en cas de changement d'usage.*



04

# 8. Pollutions et nuisances

## Installations classées pour la protection de l'environnement – ICPE

- **ICPE** : toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.
- Hors Malesherbes 2 installations soumise à autorisation : CRB à Coudray (Est de Filay) et Maury à Manchecourt situées hors zone d'habitat
- Sur Malesherbes 10 installations dont 8 soumises à autorisation et 2 à enregistrement
- Une seule installation située en zone d'habitat l'entreprise Jannaire (alimentaire, soumise à enregistrement)



## Elevages et assimilés

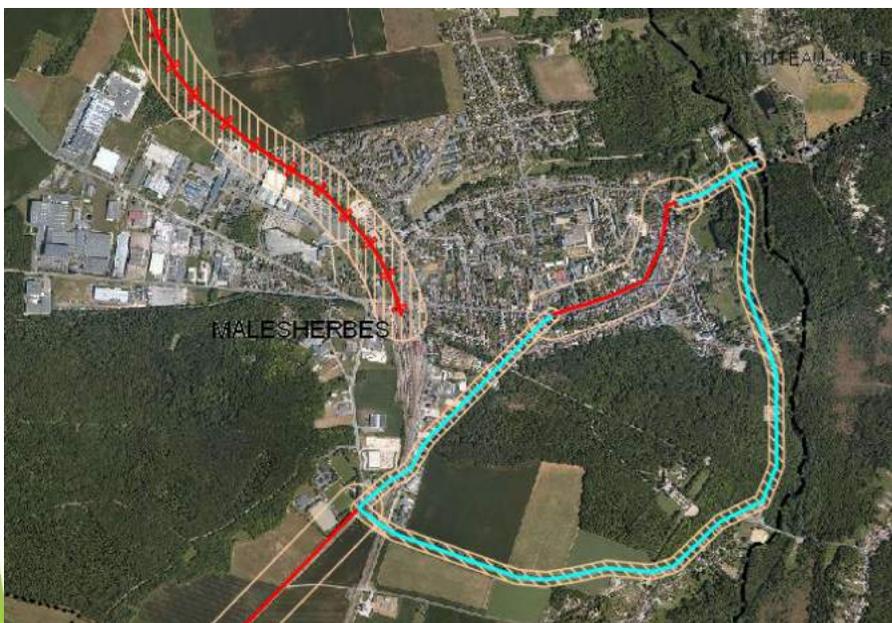
Labrosse : 1 établissement de garde de chiens au 42 rue des Maisoncelles au lieu dit « La Grange ».

04

# 8. Pollutions et nuisances

## Nuisances sonores – classement sonore des infrastructures de transports terrestres

04



- Classement réalisé pour **les routes** dont le **trafic moyen journalier annuel (TMJA)** est **supérieur à 5000 véhicules** et les lignes ferroviaires interurbaines de trafic moyen journalier supérieur à 50 trains.
- Cinq catégories suivant le niveau de bruit généré.
- Pour le Loiret : arrêté *préfectoral* en date du 24 avril 2009, actualisé par un nouvel arrêté en date du 2 mars 2017.
- **Le classement sonore** introduit des **prescriptions d'isolement acoustique de certaines constructions** et non des règles d'urbanisme.
- Les routes non classées peuvent être source de nuisance sonore.

### Nuisances sonores autres

Peuvent être source de nuisance sonore les ICPE mais également certains bâtiments agricoles (soufflerie...).

### Enjeu

- *La prise en compte des nuisances sonores effectives pour assurer un cadre de vie de qualité.*

Catégorie de la voie ferrée		Catégorie de l'infrastructure		Secteur bruit catégorie	
	catégorie 1 (300 mètres)		catégorie 1 (300 mètres)		Secteur bruit catégorie 1
	catégorie 2 (250 mètres)		catégorie 2 (250 mètres)		Secteur bruit catégorie 2
	catégorie 3 (100 mètres)		catégorie 3 (100 mètres)		Secteur bruit catégorie 3
	catégorie 4 (30 mètres)		catégorie 4 (30 mètres)		Secteur bruit catégorie 4
	catégorie 5 (10 mètres)		catégorie 5 (10 mètres)		Secteur bruit catégorie 5

## 8. Pollutions et nuisances

### Qualité de l'air : en 2014 sur Le Malesherbois des épisodes de pollution en particules

NO<sub>2</sub> : une moyenne annuelle en situation de fonds de 9,93 à 10,8 µg/m<sup>3</sup> (valeur limite : 40 µg/m<sup>3</sup>)

PM<sub>10</sub> : une moyenne annuelle de 16,8 à 17 µg/m<sup>3</sup> (valeur limite : 40 µg/m<sup>3</sup>)

Nombre de jours dépassant le seuil d'information (50 µg/m<sup>3</sup>) : 7 (valeur limite 35 j par an)

Nombre de jours dépassant le seuil d'alerte (80 µg/m<sup>3</sup>) : 2

O<sub>3</sub> : Nombre de jours dépassant la valeur cible (120 µg/m<sup>3</sup> sur 8h) : 12 (valeur limite 25 j par an)

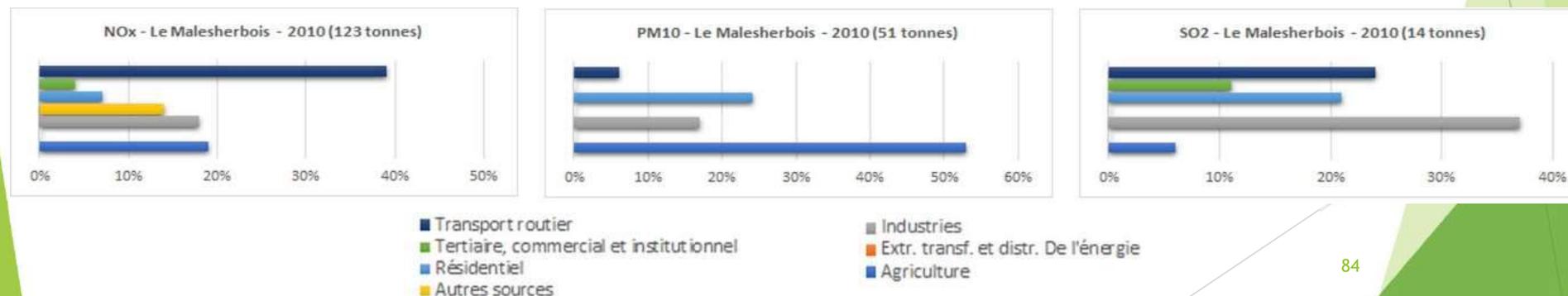
Des concentrations d'ozone dépassant le seuil de 6000 µg/m<sup>3</sup>.h visant à protéger la végétation sur une période longue (10 751 à 10 928 µg/m<sup>3</sup>.h)

Une commune non désignée comme sensible en termes de qualité de l'air dans le SRCAE (Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Énergie)

### Emission de polluants à effet sanitaire par secteur d'activités en 2010 sur Le Malesherbois

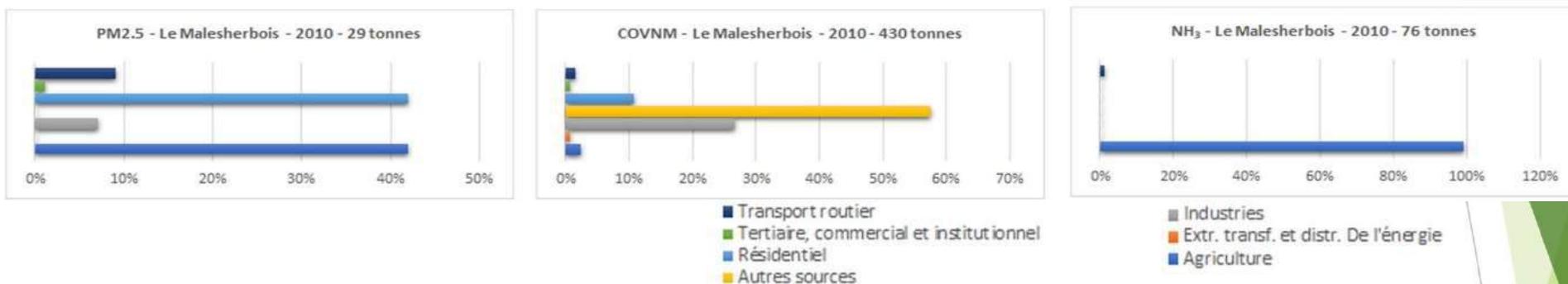
Un poids de l'industrie qui se traduit par une origine des NO<sub>x</sub>, des PM<sub>10</sub> et du SO<sub>2</sub> de 10% supérieure à celui sur la CCPG.

Le transport routier sur Le Malesherbois représente 24% des émissions de SO<sub>2</sub> contre une contribution quasi nulle sur la CCPG.



## 8. Pollutions et nuisances

### Emission de polluants à effet sanitaire par secteur d'activités en 2010 sur Le Malesherbois



**Enjeu :** la limitation de l'exposition des zones à urbaniser aux polluants vis-à-vis de certaines sources émettrices (routes, industrie)

### Gaz à effet de serre

Une commune qui représente plus du quart des émissions de GES en 2010 de la CCPG

La seule commune déléguée de Malesherbes représente quant à elle la moitié des émissions de GES du Malesherbois.

En % des émissions : CO<sub>2</sub> (dioxyde de carbone) 85 %      NO<sub>2</sub> : 13 %      CH<sub>4</sub> : 2 %

**Enjeu :** la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre,

De multiples mesures envisageables :

- formes urbaines sobres en énergie plus denses, plus compactes, mieux orientées (ensoleillement, vents dominants...),
- recours aux constructions bioclimatiques, aux énergies renouvelables,
- zonage permettant une proximité de l'habitat et des services et commerces,
- développement de liaisons douces, création d'aires de covoiturage...

# 9. Gestion des déchets

## Une gestion des déchets assurée par le SITOMAP

	ORDURES MÉNAGÈRES	COLLECTE SÉLECTIVE	VERRE	DÉCHETS APPORTÉS EN DÉCHÈTERIE	ENCOMBRANTS
	Collecte	PaP <sup>1</sup>	PaP <sup>1</sup>	PaV <sup>2</sup>	Déchèterie
Traitement	 Opérations assurées par le SITOMAP  Opérations assurées par BGV - syndicat de traitement				

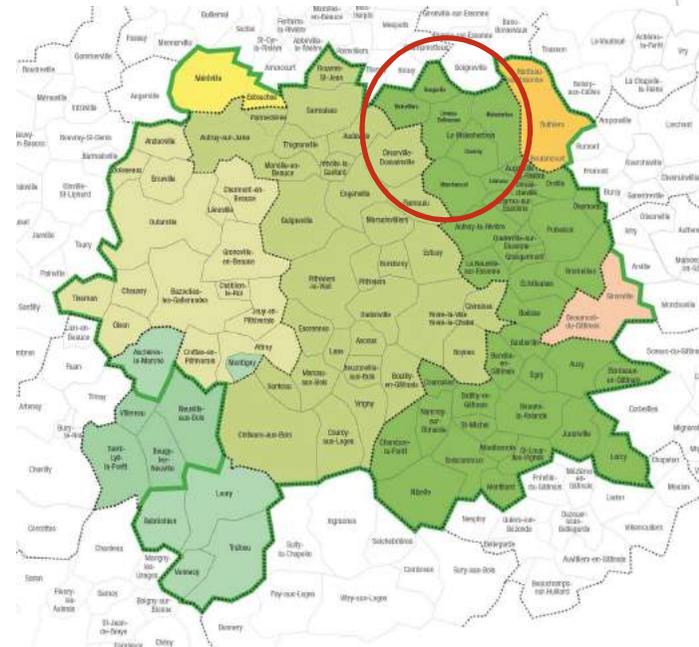
<sup>1</sup> PaP : Porte à Porte  
<sup>2</sup> PAV : Point d'Apport Volontaire

### Sur Le Malesherbois

- 15 conteneurs à verre
  - 1 sur Labrosse, Mainvilliers, Nangeville, Orveau-Bellesauve
  - 2 sur Coudray, Manchecourt
  - 7 sur Malesherbes
- 3 bornes textiles : Coudray, Manchecourt, Malesherbes (déchèterie)
- 1 déchèterie à Malesherbes ouverte aux professionnels sous condition de signature d'une convention avec facturation suivant la nature des déchets.

**Enjeu :** encourager le compostage individuel

Territoire desservi par le SITOMAP



**Réduction des déchets :** une subvention du SITOMAP pour l'acquisition d'un composteur (20 € pour un volume de 400 L ou 25 € pour un volume supérieur).

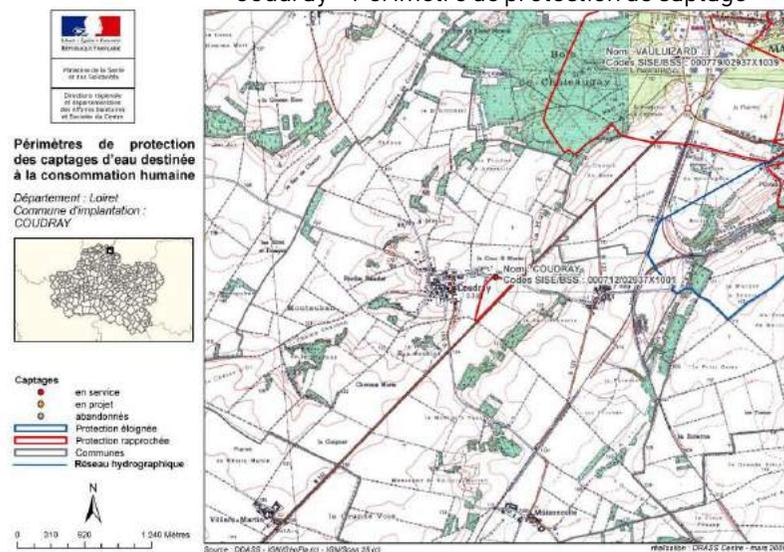
# 10. Gestion de l'eau – alimentation en eau potable

## Forages et périmètres de protection de captage

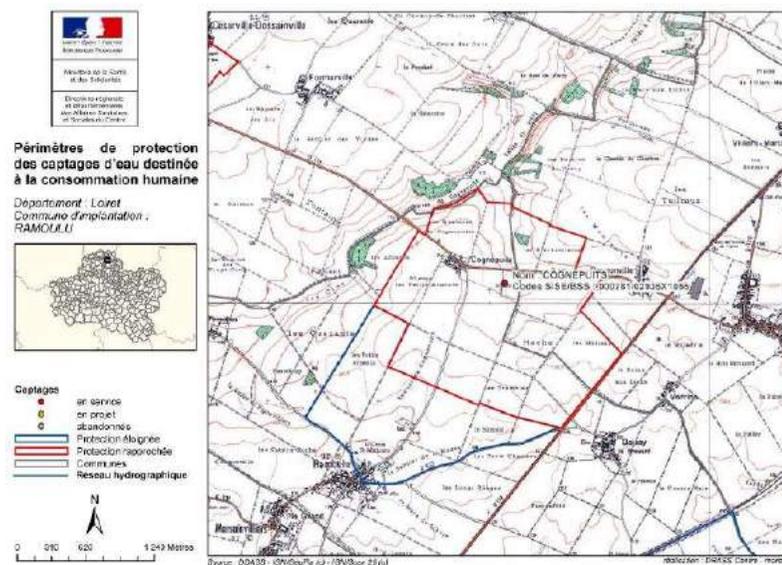
- 7 forages sur le Malesherbois
- Une commune sans forage : Manchecourt alimentée par le SIAEP de Manchecourt Ramoulu
- Périmètres de protection : seulement 2 déclarations d'utilité publique ( Coudray et Ramoulu Manchecourt)

	Coudray	Labrosse	Mainvilliers	Ponteau	Vauluzard	Manchecourt Ramoulu	Nangeville	Orveau-Bellesauve
Rapport Hydrogéologique	Avril 1980	Absence	1 <sup>er</sup> février 2000	Dec 2004	Dec 2004		Absence	4 nov 1982
DUP	29 mai 1985	Absence	Absence	Absence	En cours d'établissement	5 février 1999	Absence	Absence

Coudray – Périmètre de protection de captage



Ramoulu – Périmètres de protection de captage Manchecourt concerné à la marge

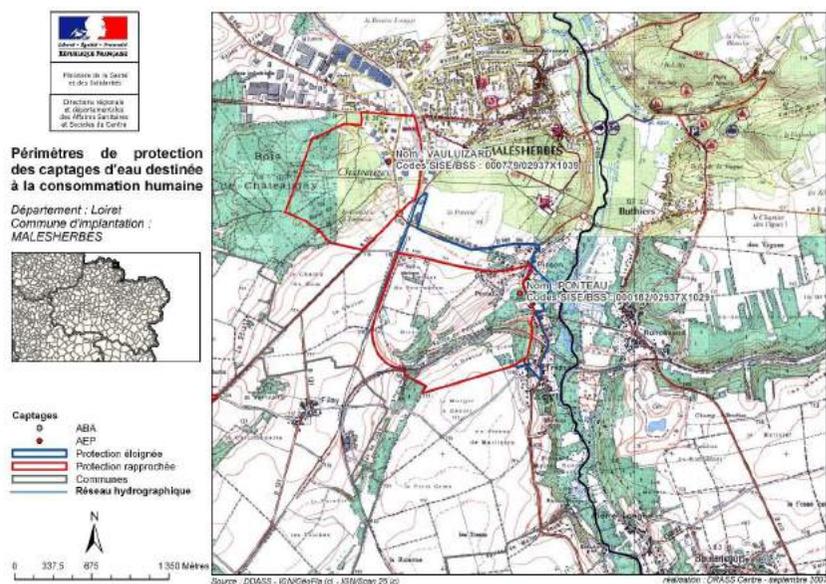


# 10. Gestion de l'eau – alimentation en eau potable

## Forages, périmètres de protection de captage et étude Aire l'Alimentation de Captage

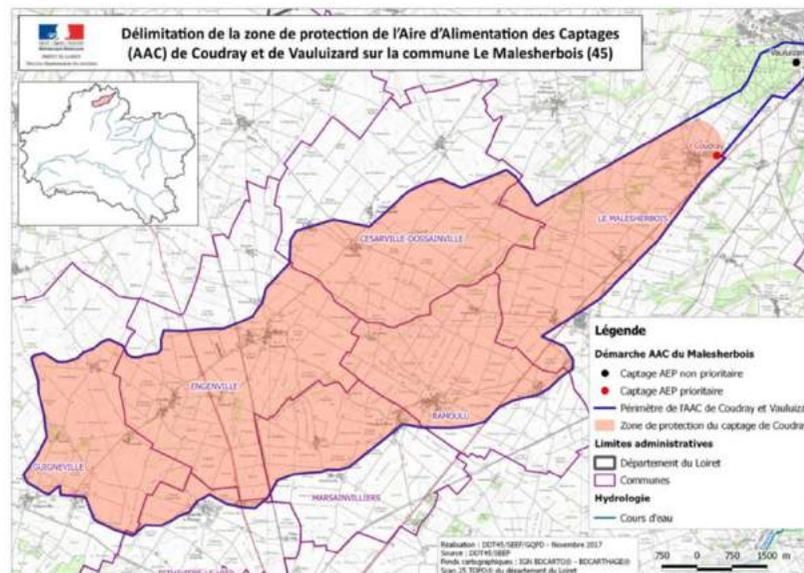
04

Proposition de périmètres de protection de captage  
Vauluizard et Ponteau



Forage de Coudray :

- L'un des 8 forages du Loiret prioritaires (conférence environnementale de 2013)
- Une étude Aire d'Alimentation de Captage menée en 2016-2017 sur les forages de Coudray et Vauluizard
- Objectif : mise en place d'un programme d'actions sur la base du volontariat dans un premier temps.
- Avancement de l'étude : **Délimitation de la zone de protection** (arrêté préfectoral du 7 juin 2018).



# 10. Gestion de l'eau – alimentation en eau potable

## Eaux distribuées: une qualité problématique

Origine des données :

- Nitrates et pesticides ; des cartes de qualité des eaux distribuées sur le Loiret pour 2016 – source ARS
- Sélénium : des derniers relevés de qualité des eaux distribuées en 2018 – source ARS complété quand la donnée existe par les éléments du SDAEP de 2012
- Perchlorates : des derniers relevés de qualité des eaux distribuées en 2018 – source ARS

	Commune déléguée	Coudray	Labrosse	Mainvilliers	Malesherbes		Manhecourt	Nangeville	Orveau-Bellesauve
					Ponteau	Vauluzard			
Qualité de l'eau distribuée	Nitrates (2016) limite $\leq 50$ mg/l	entre 40 et 50	entre 40 et 50	> 50mg/l	entre 40 et 50		$\leq 25$	$\leq 25$	> 50mg/l
	Sélénium (derniers relevés 2018) limite < 10 $\mu$ g/l	11 $\mu$ g/l	Absence de donnée	Absence de donnée	entre 9 et 10 $\mu$ g/l		10 $\mu$ g/l	Absence de donnée	Absence de donnée
	Données autres Sélénium issues du Schéma Directeur AEP de 2012		entre 5 et 10 $\mu$ g/l		entre 5 et 10 $\mu$ g/l	Sé > 10 $\mu$ g/l (16 en 2008)	Sé > 10 $\mu$ g/l (30 en 2010)	entre 5 et 9 $\mu$ g/l	
	Pesticides (limite < 0,1 $\mu$ g/l)								0,13 $\mu$ g/l
	Perchlorates (derniers relevés de 2018)	13,2 $\mu$ g/l	23,5 $\mu$ g/l	36,1 $\mu$ g/l	13,6 $\mu$ g/l		14,7 $\mu$ g/l	20 $\mu$ g/l	31,3 $\mu$ g/l

04

# 10. Gestion de l'eau – alimentation en eau potable

## Caractéristiques techniques

	Commune déléguée	Coudray	Labrosse	Mainvilliers	Malesherbes		Manhecourt	Nangeville	Orveau-Bellesauve
					Ponteau	Vauluizard			
Population desservie	Nbre d'abonnés domestiques 31/12/2016	196	65	124	2512		359	63	198
	Variation en % entre 2015 et 2016	0.00%	1.60%	0.80%	0.60%		7.50%	0.00%	0.00%
	Nbre d'habitants 31/12/2016	404	88	252	6255		702	116	480
	Nbre d'abonnés non domestiques	0	0	0	1		1	0	0
	Proportion du volume vendu aux abonnés non domestiques en 2016	0	0	0	4,8%		30,40%	0	0
Volumes	Volume prélevé 2016 (m <sup>3</sup> )	25887	7562	13867	251081	192487	0	7297	22210
	Volume acheté (m <sup>3</sup> )	0	0	0	0	0	66881	0	0
	Capacité maximale de production (m <sup>3</sup> /an)	89425	25550	30660	365000	365000	178850	28105	76650
	Pourcentage d'exploitation en 2016	28.9%	29.6%	45.2%	68.8%	52.7%	37.4%	26.0%	29.0%
	Pourcentage d'exploitation en 2009	38%	37%	45%	68%	59%	51%	26%	21%
Réseau de distribution	rendement du réseau 2016	78.4%	95.0%	73.8%	78.0%		67.6%	89.0%	80.8%
	Rendement du réseau 2015	72.1%	91.8%	96.6%	77.5%			82.5%	80.0%
	Rendement du réseau en 2009	61.0%	72.0%	99.0%	82.0%		54.0%	78.0%	95%(pour 2007-2008)
	Caractérisation du rendement en 2016	Moyen	Bon	Moyen en 2016	Moyen		Mauvais	Bon	Bon
	Indice linéaire de pertes en réseau (m <sup>3</sup> /j/km) 2016	2.1	0.9	1.9	7.2		7	2	1.6
	Indice linéaire de pertes en réseau (m <sup>3</sup> /j/km) 2015	2.8	1.6	0.2	7.9			3.1	2
	Caractérisation de l'indice linéaire de perte en 2016	Acceptable	Bon	Acceptable	Acceptable		Mauvais	Acceptable	Acceptable
	longueur de canalisations (km)	7.46	1.2	5.2	35		8,5	1,1	7,18
	Longueur renouvelée de 2012 à 2016 en km	0	0	0	0		0	0	1,78
Capacité de stockage en m <sup>3</sup>	80	65	75	120. château d'eau de Vauluizard			2x20	120	

04

# 10. Gestion de l'eau – alimentation en eau potable

## Les projets actuels concernant l'AEP sur Le Malesherbois

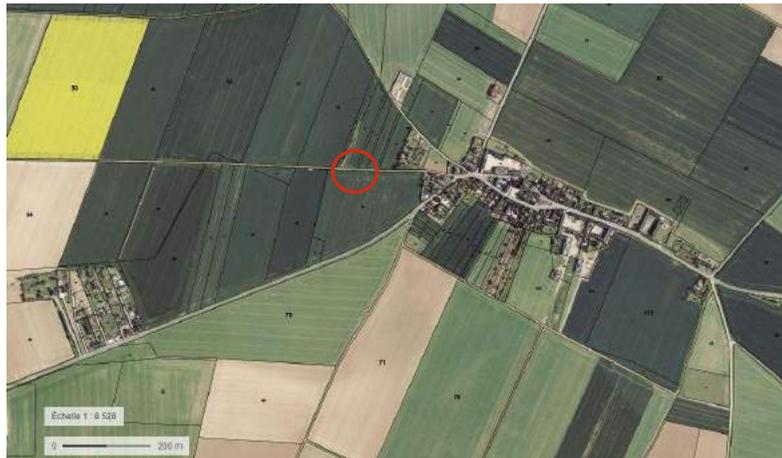
La mise à jour des Schémas Directeurs d'eau potables, d'eaux pluviales et d'Assainissement engagée cet été.

**Des projets sectorisés:** Mainvilliers, Nangeville, Orveau-Bellesauve / Coudray, Labrosse, Manchecourt et Malesherbes

La recherche d'une nouvelle ressource en cours

### Secteur de Mainvilliers, Nangeville, Orveau-Bellesauve

- Forage de reconnaissance en cours à Mainvilliers
- A termes le nouveau forage doit alimenter les 3 communes avec abandon des forages actuels
- A long termes une interconnexion de secours avec Sermaises envisageable



Localisation du forage d'essai à Mainvilliers

# 10. Gestion de l'eau – alimentation en eau potable

# 04

## Secteur de Coudray, Labrosse, Manchecourt et Malesherbes

- Recherche d'une nouvelle ressource du fait de l'abandon programmé du forage de Ponteau, le forage de Vauluizard seul ne peut suffire pour alimenter Malesherbes
- Un forage d'essai réalisé en 2016-2017

Présentation des résultats du sondage de reconnaissance – réunion du 22/03/2017

	Calcaire de Brie	Calcaire de Champigny
Quantitatif	Peu productive 4.1 m <sup>3</sup> /h/m	Productive 33.3 m <sup>3</sup> /h/m
Qualitatif	Nitrates 46,2 mg/l Sélénium 8 µg/l Perchlorates 13,1 µg/l trace de pesticides	Nitrates 14,6 mg/l Sélénium 12 µg/l Perchlorates 3,46 µg/l Absence de pesticides



Localisation du forage d'essai

## A court terme

- Alimentation de Malesherbes (complément du forage de Vauluizard)
- Complément pour l'alimentation de Coudray

**Enjeu :** une nécessaire adéquation entre développement de l'urbanisme et disponibilité de la ressource en eau

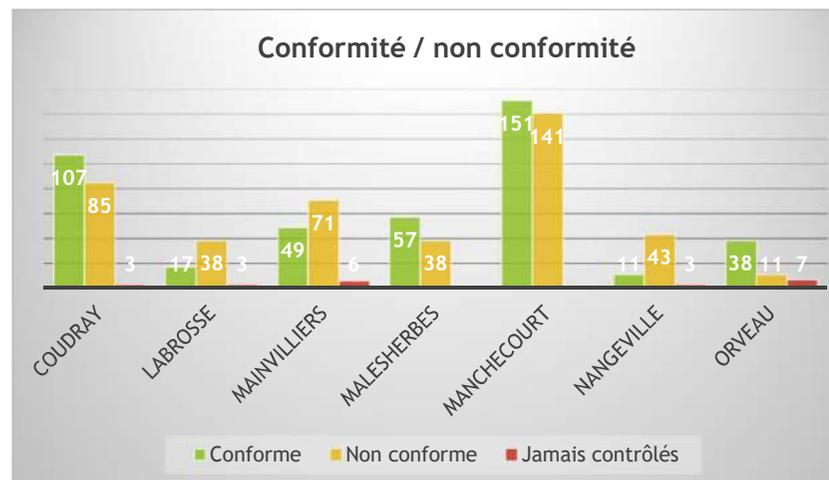
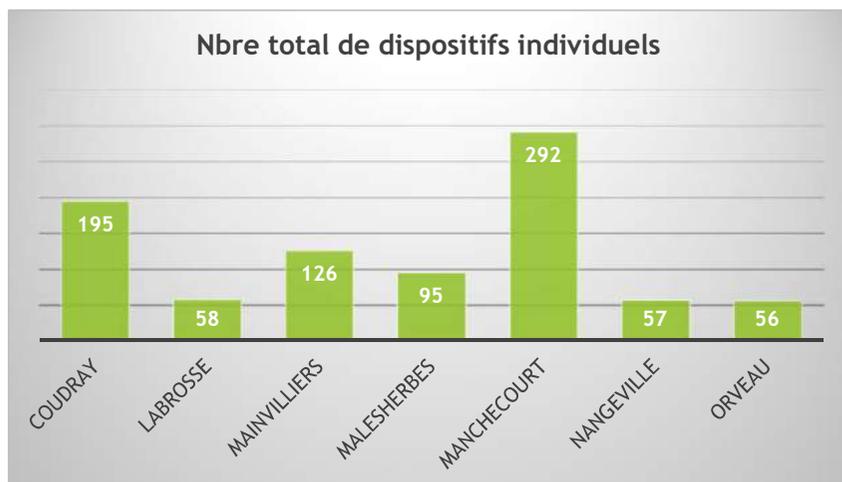
## A plus long termes

- Alimentation en eau de Manchecourt avec abandon du forage de Cognepuits (Ramoulu)
- Labrosse : deux possibilités au moins
  - alimentation en eau à partir de Manchecourt (après connexion au nouveau forage)
  - alimentation par le syndicat de Buthiers, qui fournit déjà le bourg d'Augerville-la-Rivière à partir d'un forage dans la vallée de l'Essonne à Boulancourt,
- Interconnexion entre les 2 secteurs du Malesherbois

# 10. Gestion de l'eau – assainissement non collectif

04

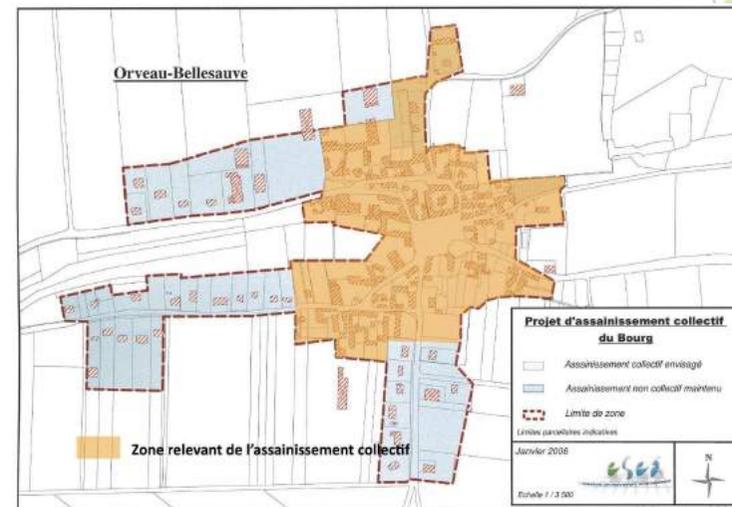
- Hormis sur Malesherbes et Orveau-Bellesauve toutes les communes relèvent de l'assainissement non collectif sur l'ensemble de leur territoire
- Des diagnostics actuellement confiés à RTS jusque fin janvier 2019 qui seront ensuite réalisés en régie au niveau de la CCPG
- Nbre total de dispositifs d'assainissement individuel : 879 (donnée SPANC septembre 2018)
- Pourcentage global de conformité : 49%
- En cas de non-conformité, l'obligation de réalisation de travaux est accompagnée de délais : un an maximum en cas de vente, quatre ans maximum si l'installation présente des risques avérés de pollution de l'environnement ou des dangers pour la santé des personnes.
- Un nombre d'assainissements individuels qui va augmenter sensiblement avec les aménagements de Coudray et Manchecourt



Données SPANC sept 2018

# 10. Gestion de l'eau – assainissement collectif

- Deux stations d'épuration : Malesherbes et Orveau-Bellesauve, gestion assurée par la SIARCE depuis janvier 2018
- **Station d'Orveau-Bellesauve :**
  - Station récente (2010, extension en 2014)
  - station à géophytes
  - 350 EH (initialement 175 EH)
  - Nbre d'abonnés 2016 : 123
  - Nbre d'habitants desservis en 2016 : 304
  - Dessert la partie ancienne du bourg d'Orveau-Bellesauve avec extension vers la mairie et le hameau de Gollainville.
  - Réseau séparatif
  - Des taux de charge entrante en 2016 de 35 à 40% de la capacité nominale, des charges qui ne varient pas avec la pluviométrie
  - Un bon fonctionnement



# 10. Gestion de l'eau – assainissement collectif

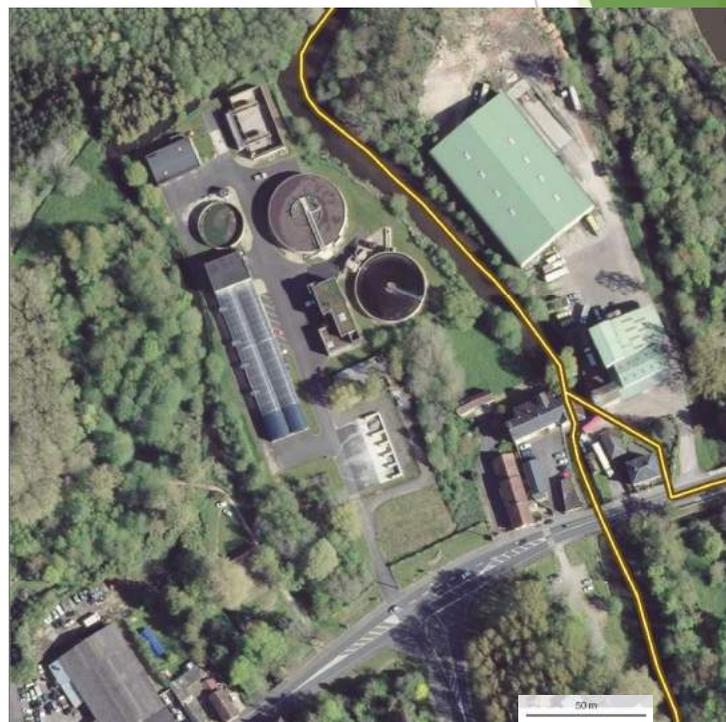
04

## Station de Malesherbes :

- Des travaux en 2011 -2012 (passage de 7 500 EH à 18 000 EH)
- Station à boue activée à aération prolongée
- Boues : séchage thermique (serres)
- Nbre d'abonnés en 2016 : 2 399 dont un abonné non domestique  
Nombre d'habitants desservis en 2016 : 5 828
- Réseau séparatif et unitaire : 12,2 km en unitaire (essentiellement le vieux Malesherbes) 20,33 km en séparatif.

un taux de 63% en séparatif à temporiser (réseau séparatif débouchant parfois sur de l'unitaire)

- Données 2016 :
  - Charge maximale en entrée : 7 164 EH
  - Débit entrant moyen : 1910 m<sup>3</sup>/j pour un débit de référence de 5 115 m<sup>3</sup>/j
  - Production de boues : 107 t de Matière sèche valorisées par épandage
- Fonctionnement ; bon avec quelques épisodes ponctuels de surcharge hydraulique liés à des épisodes pluvieux.



**Enjeu :** *une nécessaire adéquation entre développement de l'urbanisme et capacités et bon fonctionnement des stations d'épuration*

95

# 10. Gestion de l'eau – défense incendie

# 04

- Règlement Départemental de DECI (Défense Extérieure Contre L'Incendie) du Loiret approuvé par arrêté préfectoral du 20 décembre 2016.
- L'établissement d'un **schéma communal de défense extérieure contre l'incendie** initié en juin 2018, confié au SDIS
- De premiers résultats attendus en octobre
- Concernant l'habitat une défense contre l'incendie basées sur la définition de familles d'habitations

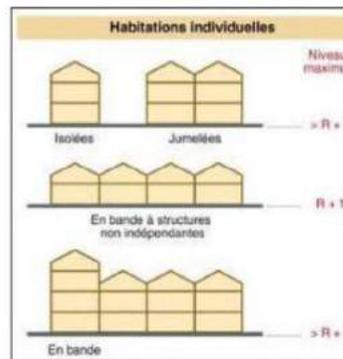
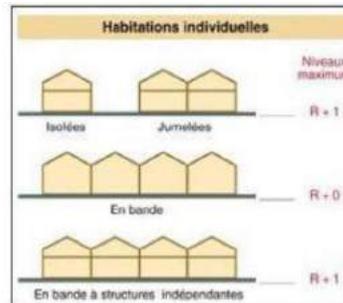
## 1<sup>ère</sup> famille :

- ✓ des habitations individuelles isolées ou jumelées à 1 étage sur rez-de-chaussée au plus,
- ✓ des habitations individuelles à rez-de-chaussée groupées en bande.

Toutefois, sont également classées en première famille les habitations individuelles à un étage sur rez-de-chaussée, groupées en bande, lorsque les structures de chaque habitation, concourant à la stabilité du bâtiment, sont indépendantes de celles de l'habitation contiguë.

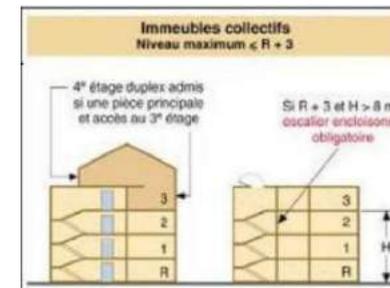
## 2<sup>ème</sup> famille :

- ✓ des habitations individuelles isolées ou jumelées de plus d'1 étage sur rez-de-chaussée,
- ✓ des habitations individuelles à un étage sur rez-de-chaussée seulement, groupées en bande, lorsque les structures de chaque habitation, concourant à la stabilité du bâtiment, ne sont pas indépendantes des structures de l'habitation contiguë,
- ✓ des habitations individuelles de plus d'un étage sur rez-de-chaussée groupées en bande.



## 2<sup>ème</sup> famille collective :

- ✓ habitations collectives comportant au plus 3 étages sur rez-de-chaussée



Source : Règlement DECI Loiret

**Enjeu :** un développement de l'urbanisation lié à la défense incendie existante ou en projet

# 10. Gestion de l'eau – défense incendie

Habitat : risque courant faible –  $30\text{m}^3/\text{h}$  en 1h – une distance qui peut aller de 200 à 400m



Source : Règlement DEC/Loiret

# 10. Gestion de l'eau – défense incendie

Habitat : risque courant ordinaire –  $60\text{m}^3/\text{h}$  – un premier hydrant d'au moins  $30\text{m}^3/\text{h}$  à  $200\text{m}$  au plus



Source : Règlement DECI Loiret

# 11. Energies renouvelables

## Eolien

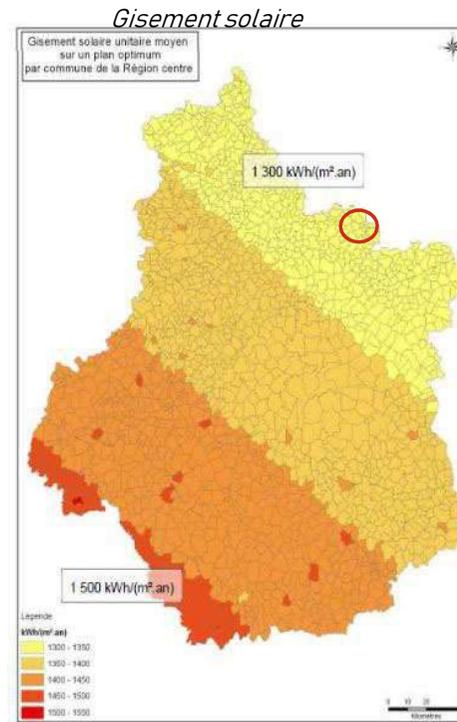
- Un territoire à la marge d'une zone favorable à l'éolien (zones qui ne sont plus opposables).
- A ce jour pas de projet en cours ni refusé
- Une zone dangereuse instituée par arrêté du ministre en date du 9 février 2009 (zone d'entraînement Interarmées d'hélicoptères) sur la quasi-totalité du territoire.

## Solaire

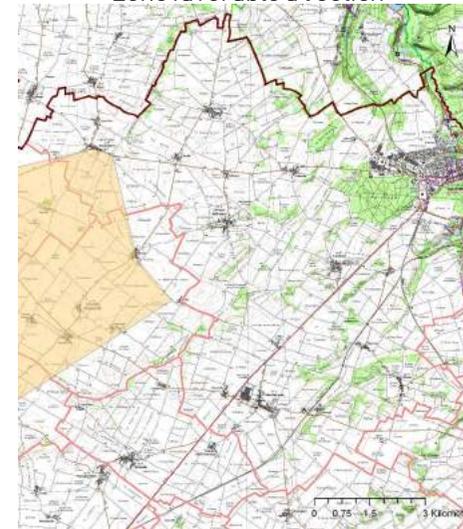
- Un gisement solaire moyen
- Un nombre d'installations bénéficiant d'une obligation d'achats d'au moins 24 représentant une puissance installée de 0.07 MW sur Le Malesherbois.
- Pas de projet connu de centrale photovoltaïque au sol.

## Méthanisation

- Un potentiel plutôt axé sur Pithiviers du fait de la présence d'industrie agro alimentaire



*Zone favorable à l'éolien*

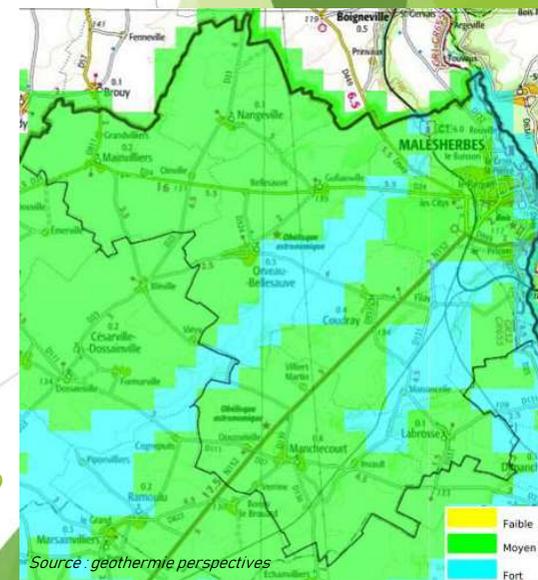


Source : DREAL Centre Val de Loire

## Géothermie

- Des caractéristiques géothermiques du meilleur aquifère moyennes à fortes sur le territoire du Malesherbois.

**Enjeu :** contribuer au développement des énergies renouvelables en maintenant le cadre de vie



04



Merci de votre attention

